

DEPARTEMENT DU CHER
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Service préparation budgétaire

lère commission

3

Réunion du 14 mars 2016
n° 15313

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE FINANCIÈRE

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
 PARTIE 1 L'ETRANGLEMENT DES FINANCES DEPARTEMENTALES	 6
1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SE MAINTENANT PAR UN ARTIFICE ÉTATIQUE.....	6
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : GÉNÉRER DES OPTIMISATIONS POUR ASSAINIR LES FINANCES.....	14
3. UN EXERCICE 2016 D'ÉQUILIBRISTE ATTENDANT LA COMPENSATION DU RESTE À CHARGE DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ.....	20
4. L'ENDETTEMENT EST MAÎTRISÉ MAIS LES MARGES DE MANŒUVRE SONT FAIBLES DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TENDU	21
 PARTIE 2 UN BUDGET FOCALISÉ SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE.	 23
1. LA PRIORITÉ EN FONCTIONNEMENT, LE RÉTABLISSEMENT DE LA GESTION ET DES COMPTES :	23
2. LA MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE SUR LA MANDATURE : FIXER UN CAP POUR LE CHER	37
 PARTIE 3 LES CHIFFRES CLEFS DE L'EQUILIBRE DU BUDGET 2016.....	 40
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40
2. LA DETTE ET L'AUTOFINANCEMENT	43
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44
4. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2016	45

INTRODUCTION

Premier budget primitif de la nouvelle mandature, celui-ci s'inscrit dans un contexte économique, financier et institutionnel particulier. L'analyse globale de ce contexte figure dans le rapport sur les orientations budgétaires qui vous a été présenté le 25 janvier dernier.

Pour souligner les éléments importants du précédent débat sur **le contexte économique**, il faut préciser que le scénario macroéconomique du programme de stabilité du Gouvernement table sur + 1,5 % en 2016. Taux faisant relativement consensus jusqu'au début d'année 2016 où désormais une entité comme le FMI prévoit 1,3 % de croissance en 2016 pour la France et non plus 1,5 % (la France, seul grand pays de la zone euro à voir ses prévisions révisées à la baisse par le FMI). En 2015 le PIB a enregistré une croissance de + 1,1 % (+ 0,2 % en 2014) mais la France reste encore à la traîne par rapport à la zone euro qui affiche une croissance de +1,5 %

Sur le contexte des **finances publiques**, le déficit public a continué sa baisse en 2015 pour la cinquième année consécutive. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié en mai 2015, le compte des administrations publiques pour 2014, faisant état d'un déficit public de 4 % du PIB (84,8 milliards d'euros) après 4,1 % en 2013 et contre une prévision initiale de 4,4 %. Les orientations prévoient un retour sous le seuil de déficit de 3 % du PIB en 2017.

Sur **les finances publiques locales**, la dégringolade de l'épargne brute continue en 2015. C'est une projection de la Banque Postale dans son étude de conjoncture en mai 2015 qui l'affirme. C'est la quatrième année de baisse, une première dans l'histoire financière des collectivités. L'épargne devrait diminuer de 5,4 % en 2015 atteignant 34,8 milliards d'euros, soit le plus bas niveau observé depuis 2009. Plus préoccupant encore, l'épargne nette, qui traduit réellement les moyens disponibles aux collectivités pour investir une fois l'annuité de la dette remboursée, « se dégraderait davantage », s'alarme l'entité financière.

Sur la **situation financière des départements**, la Cour des comptes, dans son rapport sur les finances publiques locales d'octobre 2015, souligne la poursuite de la dégradation de l'équilibre financier. Les charges de fonctionnement en 2014 ont continué à augmenter plus vite que les produits « en raison de la dynamique de leurs dépenses sociales ». L'investissement poursuit ainsi sa baisse pour la sixième année consécutive (- 4,3 %) rapportées à la population et en euros constants, ces dépenses seraient aujourd'hui de 154 euros par habitant contre 231 euros dix ans plus tôt.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, d'évolution importante des dépenses sociales et l'absence de maîtrise des recettes fiscales aggravée par la volatilité des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les dispositifs de la loi de finances pour 2014 « ne pourront suffire à compenser la dynamique [...] des allocations individuelles de solidarité ». D'ici à 2017, à législation constante « de nombreux départements pourraient être dans l'incapacité d'équilibrer leur budget ».

Enfin **sur le plan institutionnel**, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée en août dernier transfère la compétence transports aux régions et renforce son rôle en matière de développement économique. La région sera notamment seule responsable de la politique de soutien aux entreprises. La clause de compétence générale, qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'État, est supprimée pour les départements et régions. Néanmoins, la culture, le sport, le tourisme, l'éducation et les langues régionales ainsi que la jeunesse relèveront à la fois des régions et des départements. Par ailleurs, les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2018, de l'eau et de l'assainissement. Il est à noter que la portée exacte de la loi NOTRe demeure encore source d'interrogation et d'incertitude dans plusieurs domaines, soit du fait de l'imprécision du texte, soit parce qu'il est nécessaire de connaître ce que sera le positionnement de la Région.

Néanmoins, la collectivité pourra investir le champ économique dans le cadre de la solidarité territoriale. Le Département du Cher investira ce champ pour lui permettre de remettre sur les rails un département peu enclin au développement économique ces dernières années.

Ce budget s'inscrit dans une incertitude majeure qui n'a pas pu être levée à l'heure de l'élaboration de celui-ci, à savoir **le reste à charge du Revenu de Solidarité Active (RSA)**. En 2014 les dépenses de RSA ont représenté 9,7 milliards d'euros dont seuls les deux tiers sont compensés par l'État (6,4 milliards d'euros). Avec l'année 2016, une étape importante a été actée à savoir un cycle de trois mois de travail entre l'exécutif et l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour convenir d'ici au 31 mars d'une solution de long terme pour 2016 et au-delà. L'hypothèse la plus probable, au cœur des négociations, et la plus partagée entre le gouvernement et l'ADF reste la renationalisation du financement du RSA à minima. Le Président de l'ADF restant ferme comme l'exécutif départemental sur le non transfert de ressources dynamiques à l'État dans ce cadre. Car les Départements vont déjà perdre la moitié de la CVAE dès 2017 au bénéfice de la Région.

Le budget primitif 2016 de la collectivité est présenté à l'équilibre grâce à une maîtrise et une rationalisation des dépenses qui se poursuivra sur toute la mandature tout en assurant une gestion publique saine et efficiente.

Des choix stratégiques et majeurs vont être pris ou sont traduits dans ce budget primitif, choix qui seront détaillés tout au long des différents rapports budgétaires. Certains peuvent être déjà cités :

- des taux de fiscalité inchangés pour 2016 conformément aux engagements de la nouvelle majorité départementale,
- l'intégration des conséquences de la Loi Notre,
- la rocade nord-ouest avec la poursuite des études et des acquisitions foncières et la mise en route du carrefour de Vouzeron dès 2016 lançant véritablement ce projet routier qui donnera des travaux aux entreprises locales,
- l'aide directe aux collectivités du Cher et la mise en place de « Cher Ingénierie des Territoires » sur 2016,
- une optimisation patrimoniale avec un regroupement des services aux pyramides de la route de Guerry,
- le plan d'optimisation des services départementaux,
- une aide sociale départementale qui représente 55% du budget départemental

L'exécutif départemental a engagé une véritable démarche pluriannuelle d'investissement permettant sur la mandature, tout en sécurisant le niveau d'emprunt, de soutenir l'économie de notre Département. Ce niveau d'investissement perdure à un montant important malgré les contraintes nouvelles et fortes à un haut niveau par rapport aux dernières années.

Par une volonté affirmée d'optimisation de son administration et de ses modes d'intervention, le Département conciliera amélioration de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux.

En 2016, nos investissements seront en hausse de 3,7 millions d'euros passant ainsi de 44,4 millions à 48,1 millions, alors même que l'État nous ponctionne de 5 millions d'euros. .

Ces investissements généreront de l'emploi, de l'activité économique, du dynamisme pour les entreprises locales et de l'attractivité pour notre territoire départemental.

En 2016, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'augmentera pas.

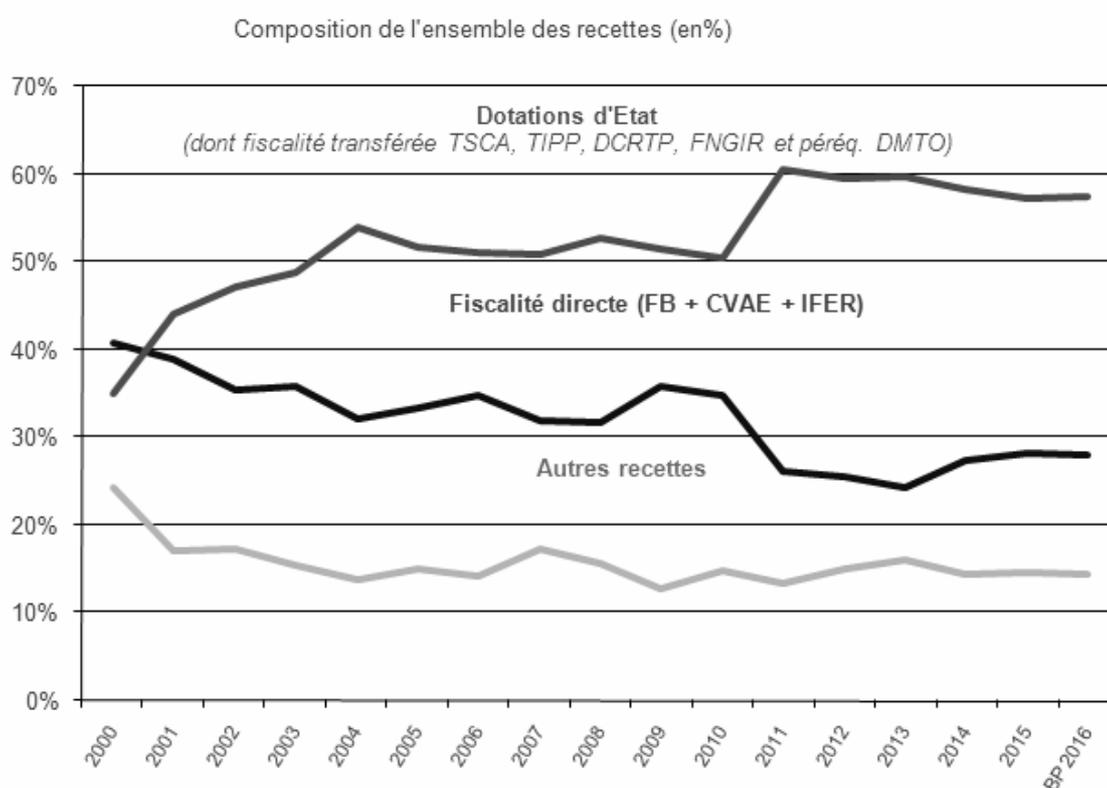
Malgré un contexte exigeant, ce premier budget traduit la volonté de l'exécutif d'investir localement pour redonner un cap au Département du Cher.

Dans un contexte de détresse financière pour un nombre croissant de départements, le Conseil départemental du Cher, saura avec son budget primitif 2016 préserver les grands équilibres grâce à une gestion vertueuse retrouvée.

PARTIE 1 L'ETRANGLEMENT DES FINANCES DEPARTEMENTALES

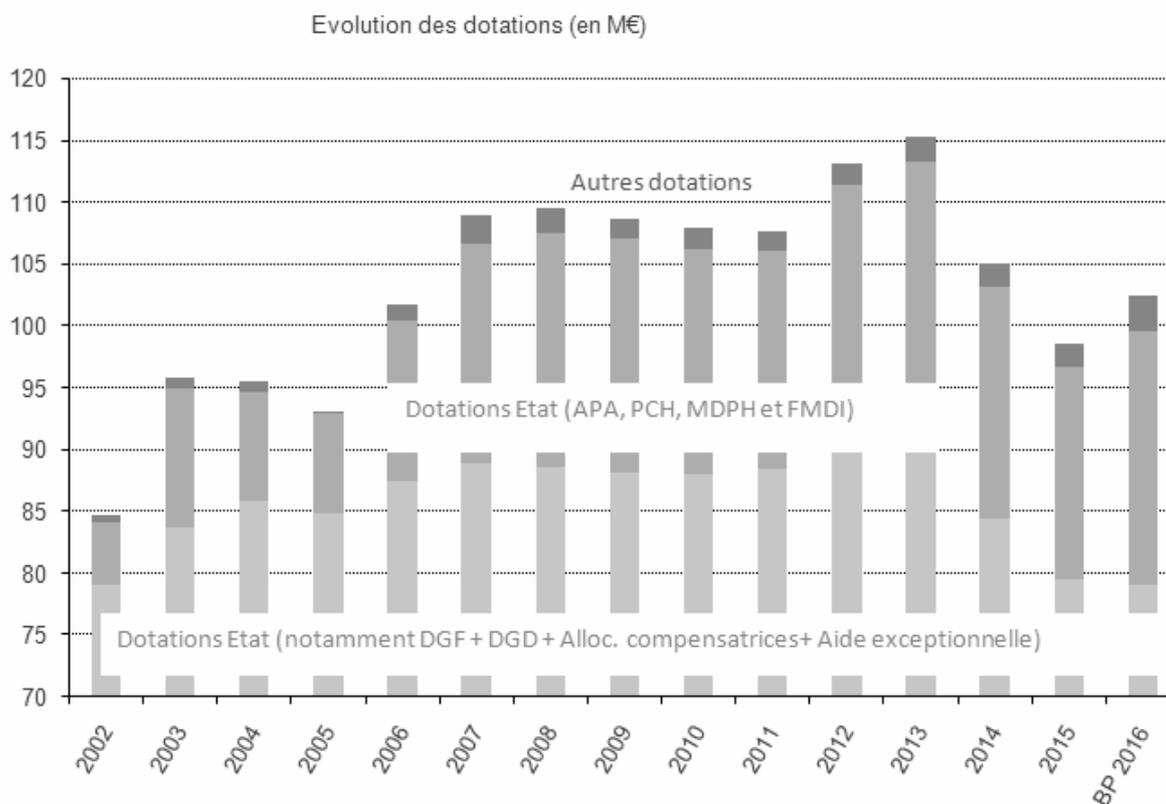
1. Des recettes de fonctionnement se maintenant par un artifice étatique

La structure d'ensemble de nos recettes se décompose de la façon suivante sur l'exercice 2016 :



Cette partie permet de mettre en exergue les principaux points stratégiques de nos recettes de fonctionnement 2016.

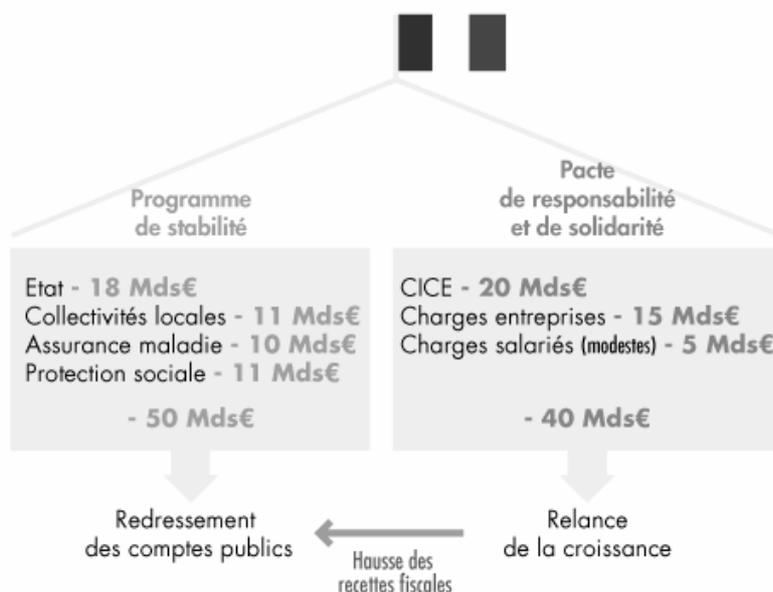
1.1 - Les dotations d'État : une contribution démesurée et pour quels effets ?



L'année 2016 verra une nouvelle réduction des concours financiers de l'État aux collectivités (non identifiée dans le graphique, cf. explications à la fin du 1.1). L'ambition initiale, retranscrite dans loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'inscrivait à - 3,67 milliards d'euros, appliqués à une masse totale de 53,5 milliards d'euros (- 6,9 %).

Rappelons que la ponction sur les concours aux collectivités appliquée entre 2015 et 2017 ne vient pas combler le déficit de l'État, contrairement à ce que laisse entendre la dénomination de « contribution au redressement des comptes publics ». Elle est destinée à financer environ 20 % de la cinquantaine de milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux programmés dans le cadre du plan de relance de la compétitivité française dit « pacte de responsabilité ».

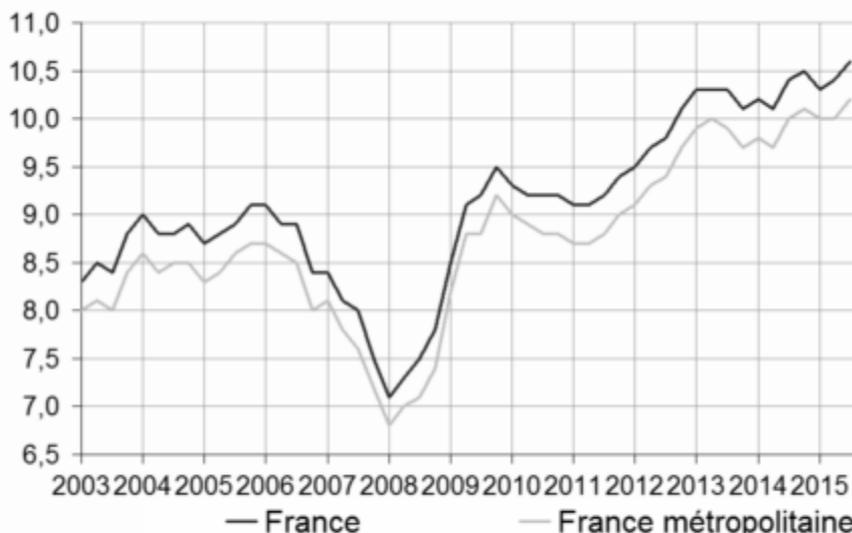
EFFETS ATTENDUS DES MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT



Il faut se demander si ce pacte de responsabilité et de solidarité va procurer les effets attendus à savoir la relance de la croissance et la baisse du chômage de masse. A mi-parcours le PIB 2016 est annoncé à seulement + 1,3 % alors que le gouvernement annonçait + 2,25 %. Le chômage s'établit actuellement à un haut niveau de 10,2 % (France métropolitaine), sans amorcer une quelconque baisse par rapport au niveau 2014.

Taux de chômage au sens du BIT

Données CVS en moyenne trimestrielle, en %



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre

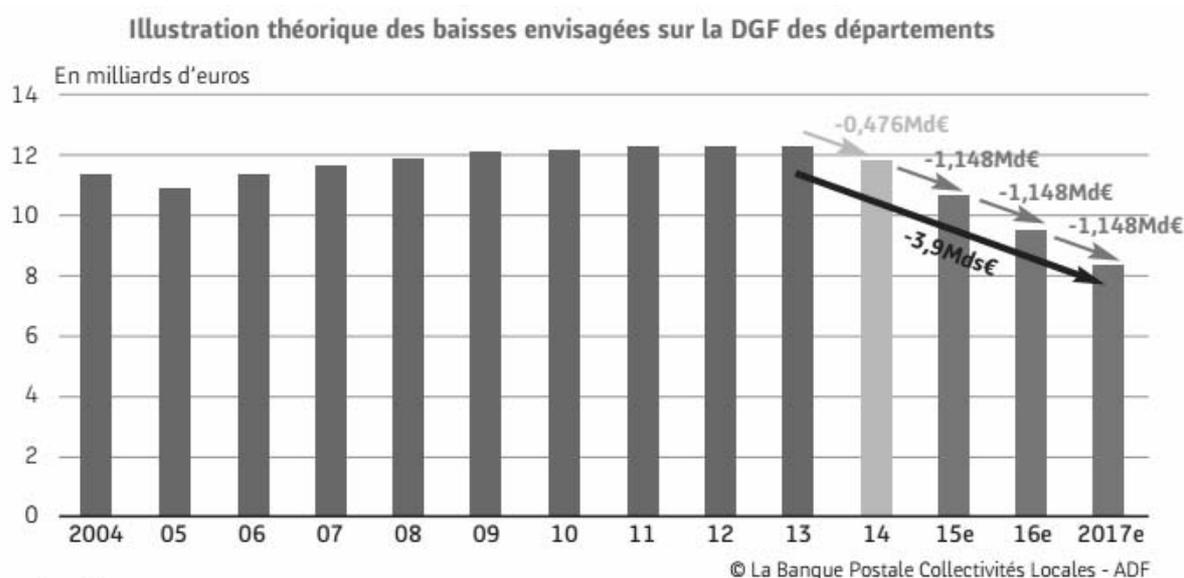
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus

Source : Insee, enquête Emploi

Cette année, le législateur a un peu allégé la peine. Les concours financiers ne reculeront « que » de 3,3 milliards d'euros en 2016,

Comme l'an dernier, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), support de la contribution au redressement des comptes publics, qui absorbe l'essentiel de la baisse globale. Son enveloppe passe de 36,6 milliards d'euros à 33,2 milliards d'euros (- 3,4 milliards d'euros, soit - 9,2 %). Comme l'an dernier encore, la répartition des concours communaux met particulièrement l'accent sur la péréquation verticale avec la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dans le souci de neutraliser chez les plus défavorisés l'impact de la baisse globale.

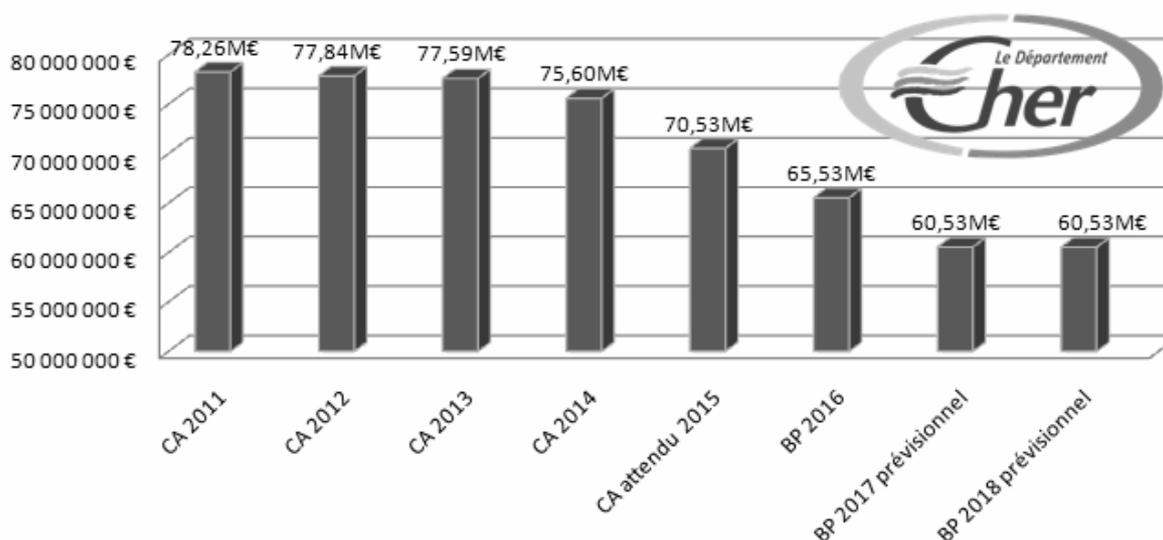
Pour les départements, la baisse des dotations représente 1,148 milliards d'euros et porte principalement sur la DGF.



Pour notre département, en première analyse, l'impact de cette baisse de DGF est évalué à nouveau à 5 millions d'euros. La nouvelle nomenclature M52 incorpore un nouvel article 73916 « Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques » modifiant la présentation générale. Cet article va enregistrer l'atténuation de produit créée par l'article 132 de la loi de finances pour 2014. L'impact se matérialisera donc en 2016 en dépenses avec 5 millions supplémentaires, tout en conservant la DGF de l'année antérieure, à l'inverse de 2015 où une baisse de 5 millions était matérialisée sur la DGF 2014.

Cette nouveauté va entraîner une hausse des dépenses de fonctionnement pour les collectivités. En première analyse ce dispositif ingénieux pourrait à nouveau stigmatiser les dépenses des collectivités alors que l'État « vertueux » a maintenu les recettes des collectivités territoriales, ce type de raccourci ne sera pas acceptable.

Niveau de la DGF (en incorporant la dépense au 73916 dès 2016 dans le solde de DGF)



La contribution de 5 millions d'euros prévisionnelle s'ajoute à la baisse de 1 986 275 € en 2014 et de 5 066 317 € en 2015. Entre 2013 et 2017 la baisse s'élève ainsi à 22 %. En cumulé sur la période, le montant faisant défaut au Département est de 38 millions d'euros soit pas loin d'une année d'investissement.

Les compensations pour exonérations fiscales seront également en baisse puisqu'elles jouent depuis de nombreuses années un rôle de variable d'ajustement, au sein de «l'enveloppe normée» des concours de l'État aux collectivités locales. Pour le Département, la réduction est évaluée à 0,5 million d'euros.

1.2 - La fiscalité: pas « d'impôt Hollande »

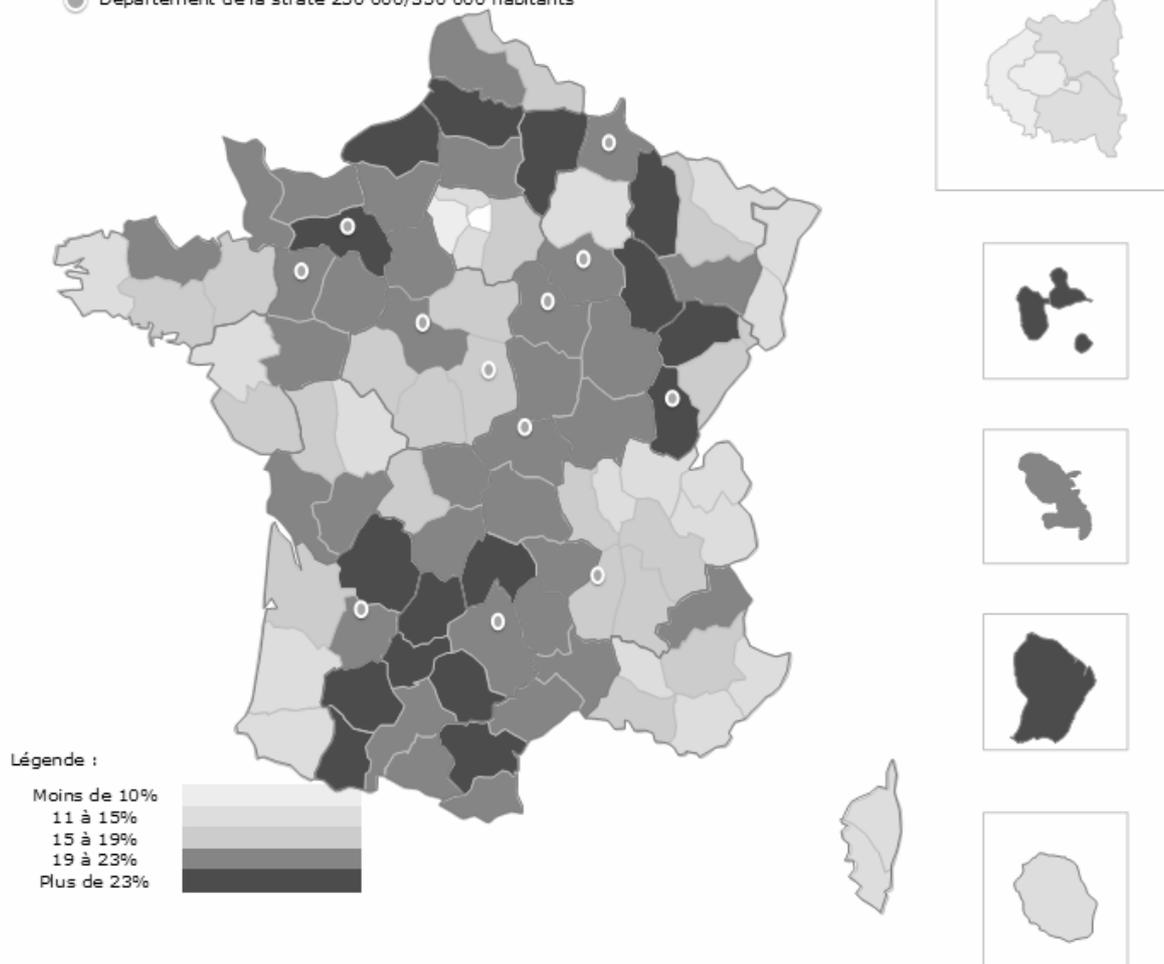
➤ Le foncier bâti

Le Département du Cher affiche un taux de foncier bâti de 18,22 %, qui n'évoluera pas en 2016 grâce à la maîtrise de ses dépenses et en dépit du désengagement financier de l'État. Le maintien du taux vise à préserver le pouvoir d'achat des ménages, pouvoir d'achat mis à mal par des hausses d'impôt décidées par le Gouvernement depuis deux ans : hausse de la TVA, hausse de la taxe sur le diesel, fiscalisation des heures supplémentaires,...

Certains départements ne peuvent pas faire autrement que d'augmenter ce taux, à titre d'exemple les Présidents des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne ont décidé d'actionner fortement ce levier en le qualifiant justement d' « impôt Hollande ».

TAUX SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATTIES (2015)

● Département de la strate 250 000/350 000 habitants



Le taux moyen observé sur les départements de la strate 250 000 – 350 000 habitants s'élève à 21,6 %. Le Cher se trouvant dans cet échantillon avec le taux le plus faible (18,22 %), situation qui se renouvellera pour 2016 grâce au début de l'optimisation des dépenses.

Toutefois, il convient de noter que le taux du foncier bâti dans le Cher (18,22 %), bien qu'inférieur à la moyenne nationale des départements de la même strate, reste cependant un des plus élevée de la région Centre Val de Loire (Eure et Loire 20,22 % ; Loir et Cher 19,52 % ; Loiret 17,06 % ; Indre et Loire 16,48 % ; Indre 16,21 %).

➤ Les droits de mutation : une inscription tenant compte des transactions enregistrées en 2015

L'année 2014 a été marquée par une progression du produit perçu de cette taxe et ce, en particulier, grâce à la remontée des taux de 3,80 % à 4,50 % (article 77 de la Loi de Finances 2014).

L'année 2015 a été marquée par une baisse importante de l'assiette entraînant de janvier à Juillet une chute des encaissements (350 000 € par semaine en moyenne) par rapport aux années antérieures. Mais depuis début août, l'assiette des transactions est très dynamique (plus de 450 000€ par semaine en moyenne).

Dans le contexte national d'une croissance à un peu plus de 1 % il est cohérent d'anticiper une reprise progressive des transactions immobilières. Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2016, les conditions d'attributions et les modalités d'utilisation du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ont été assouplies permettant ainsi au primo-accédants d'avoir plus de facilité sur l'achat de leur premier logement.

La forte volatilité du produit de cette taxe incite à la prudence mais compte tenu de la réalisation prévisionnelle 2015 ; 22,2 millions d'euros, il est proposé d'inscrire 23 millions d'euros. Le montant budgété évoluera en fonction de la situation des transactions sur le territoire durant 2016.

➤ La CVAE ; un déshabillage programmé au bénéfice de la Région

La baisse des dotations, la non compensation du RSA notamment et la perte de la CVAE : c'est la triple peine pour les départements.

La loi de finances 2016 prévoit en effet de réduire la part de CVAE revenant aux Départements de 48,5 % à 23,5 % et d'augmenter corrélativement la part de CVAE revenant aux Régions de 25 % à 50 % dès 2017.

Cela va priver sur le moyen terme le département d'une grande partie d'une recette plutôt dynamique avec une hausse moyenne annuelle de 1,8% entre 2012 et 2015.

1.3 - La compensation incomplète des allocations individuelles de solidarité

➤ Le fond exceptionnel insuffisant

Un fonds exceptionnel a été prévu à ce stade dans la loi de finances rectificative 2015. Ce fonds d'urgence aux départements en difficulté doté de seulement 50 millions d'euros, prélevé sur les ressources de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), va être attribué début 2016 aux départements répondant aux critères cumulatifs suivants :

- un taux d'épargne brute inférieur ou égal à 7,5 %,
- un taux de dépenses sociales, rapporté aux dépenses de fonctionnement du département, supérieur ou égal à la moyenne des taux des départements. La moyenne se situant à 28,2 %.

Le Département se situe de la façon suivante depuis ces dernières années :

	2013	2014
Taux d'épargne brute	8,1 %	7,4 %
Taux de dépenses sociales	29,5 %	30,1 %

Vu les ratios du Département sur 2014, le département est éligible à une aide à hauteur de 2,4 millions d'euros, montant confirmé par Madame la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique dans un courrier du 7 janvier 2016.

Ce fonds ne représente que 15 jours de versement de RSA. A titre d'exemple, pour le seul département du Nord, le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour un seul mois représente 65 millions d'euros. Lors du dernier plan de soutien en 2013, le Gouvernement avait apporté 170 millions d'euros alors que le chômage était moindre et le coût du RSA moins élevé. D'autres réponses urgentes sont attendues pour financer le reste à charge des allocations individuelles de solidarités.

➤ La loi de finances 2016 : aucune compensation

Aucune nouvelle compensation est à noter dans cette loi de finances 2016. Quelques mesures ci-dessous devraient impacter notre département de manière plus ou moins forte.

Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre uniquement a été créée :

- 500 millions d'euros pour les grandes priorités d'investissement définies entre l'État, les communes et intercommunalités (pour la région Centre-Val de Loire, c'est une enveloppe de 19 582 771 € qui est fléchée),

- 300 millions d'euros pour le soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des centre-bourgs (pour la région Centre-Val de Loire, c'est une enveloppe de 13 646 423 € qui est attribuée).

Pour le volet département, l'assiette du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (à compter du 1^{er} janvier 2016). L'impact pour l'exercice 2017 sera d'un peu plus de 250 000 €.

Le taux de cotisation des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sera réduit à 0,9 % en 2016 (précédemment 1 %) soit un impact pour notre collectivité à hauteur de 40 000 €.

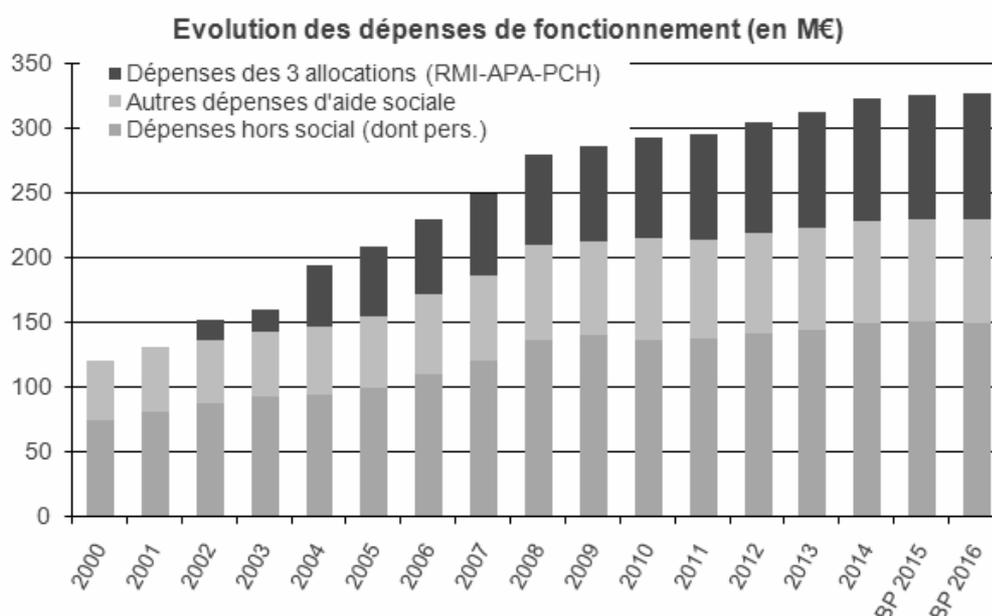
Quant aux ressources permettant de compenser le reste à charge plus globalement, la problématique sera abordée dans le point suivant.

Enfin, comme le précisent les orientations budgétaires il y a un retour à la sincérité budgétaire sur les recettes liées à l'aide sociale à l'hébergement. A savoir une budgétisation à 4 trimestres et non plus de 5 trimestres comme sur le budget primitif 2015.

2. Les dépenses de fonctionnement : générer des optimisations pour assainir les finances.

Chefs de file de l'action sociale, les départements sont en première ligne pour assurer la solidarité nationale et doivent faire preuve d'imagination et de volonté pour composer avec des marges de manœuvre qui se réduisent.

Le graphique ci-après résume la dynamique des différentes dépenses sur tendance longue.



Ce sont les dépenses sociales, cœur de nos compétences, qui assurent la dynamique de nos dépenses budgétaires. Ces dépenses sont essentiellement constituées des allocations versées aux familles et de la prise en charge des frais d'hébergement.

Par rapport au BP 2015 :

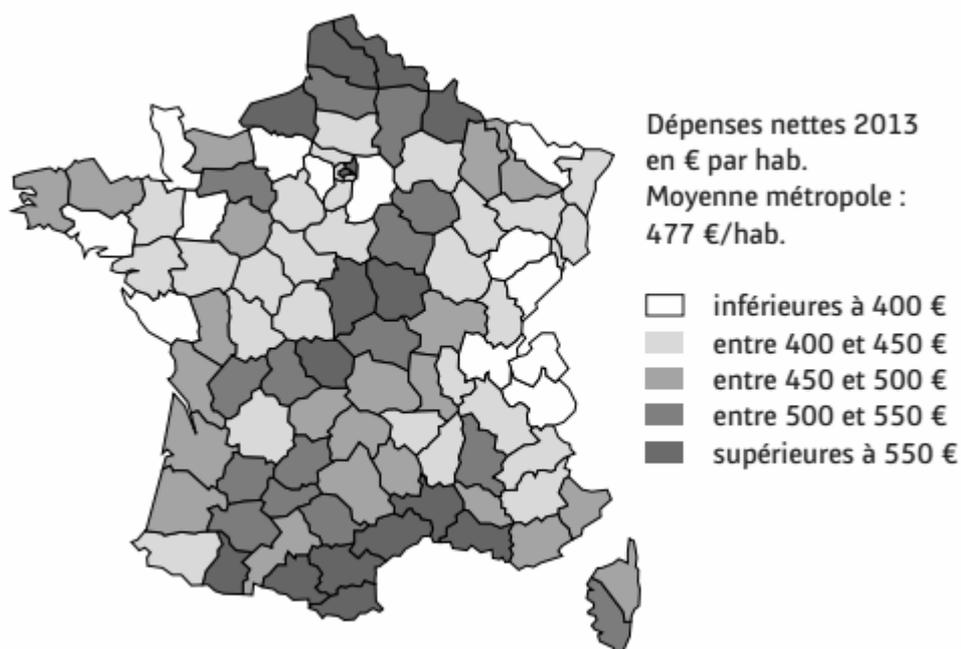
Dépenses des 3 allocations	+ 1,7 %
Autres dépenses d'aide sociale	+ 0,6 %
Dépenses hors social (dont personnel)	- 0,76 %

Depuis 2010, c'est la première fois que les dépenses hors social enregistrent une baisse.

Après un lancement des optimisations qui porteront leurs effets durant la mandature, le nœud des difficultés budgétaires sur les dépenses se situe sur le reste à charge des allocations individuelles de solidarités : Revenu de solidarité Active (RSA), Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et notamment le RSA.

Le graphique ci-dessous de la Banque Postale témoigne du niveau important du reste à charge net pour notre Département.

Disparités des dépenses nettes d'action sociale en métropole



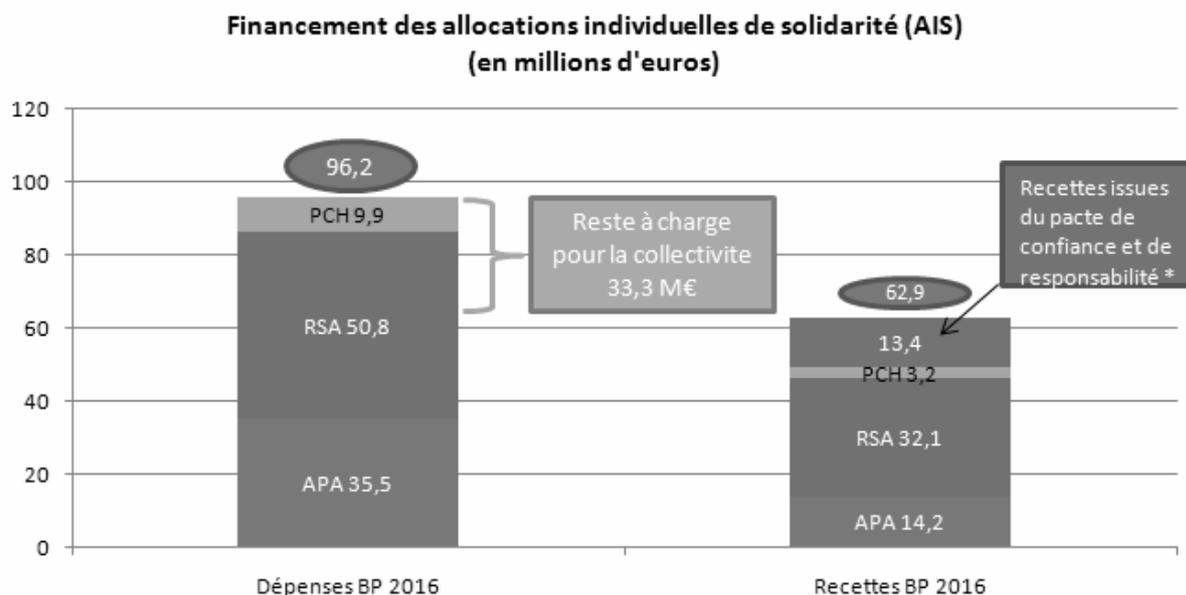
Source : Comptes administratifs 2013

© La Banque Postale Collectivités Locales - ADF

2.1 Zoom sur l'évolution des Allocations Individuelles de Solidarités (AIS) : à quand la fin des mesures « placebo » ?

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 prévisionnel	BP 2016
Total des dépenses sociales	158 444 988	164 000 467	168 307 845	173 501 289	177 573 055	178 232 121
Dont AIS						
RSA	41 453 971	43 128 700	45 775 187	49 977 238	52 902 849	50 791 713
APA	31 379 063	32 318 050	33 274 353	33 915 986	34 437 091	35 465 905
PCH	7 254 492	8 668 840	9 141 030	9 605 541	9 937 594	9 943 318
Sous total	80 087 526	84 115 589	88 190 571	93 498 765	97 277 534	96 200 936
Comptes =	RSA : 65171 et 65172	APA : 651141 à 651148		PCH : 6511211 et 6511212		
Part des AIS dans les	50,55%	51,29%	52,40%	53,89%	54,78%	53,98%
Evolution des AIS	-	5,03%	4,84%	6,02%	4,04%	-1,11%
Evolution du RSA	-	4,04%	6,14%	9,18%	5,85%	-3,99%
Evolution de l'APA	-	2,99%	2,96%	1,93%	1,54%	2,99%
Evolution de la PCH	-	19,50%	5,45%	5,08%	3,46%	0,06%

Alors que les dépenses sociales hors AIS ont évolué de 2,47 % entre 2011 et 2015, les AIS évoluent sur la même période de 21,46 %. L'évolution des AIS est portée pour 66 % par le RSA soit + 11,4 millions d'euros sur la période (évolution globale des AIS : 17,2 millions d'euros). Les recettes liées au RSA permettaient en 2011 une couverture de la dépense à hauteur de 82 % (reste à charge 7,5 millions d'euros) qui s'étiolé à 61 % en 2015 (le reste à charge passant de façon prévisionnel à 20,7 millions d'euros sur le seul RSA).



*Frais de gestion de la TFPB, fonds de solidarité et produits supplémentaires issus du relèvement du taux des DMTO à 4,5%

Pour 2015, la charge nette liée à l'APA, le RSA et la PCH s'élèvera à 33,3 millions d'euros. La solidarité nationale, que les départements assurent, est mise en difficulté par l'inadéquation des recettes aux dépenses des budgets départementaux. Cette difficulté structurelle s'est accentuée avec la crise économique qui, parallèlement, a augmenté les besoins sociaux et érodé les recettes aussi bien fiscales (DMTO) que non fiscales (DGF).

L'État pourrait malgré tout être tenté de jouer la montre sur le dossier du financement des AIS. Un nouveau témoignage est intervenu avec le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), Dominique Bussereau le 20 janvier, qui précise qu'il n'y a aucune proposition de l'État et aucune avancée avec pourtant un engagement de solution du Premier ministre pour la fin mars. Le Président de l'ADF rappelle aussi que : « 10 départements n'ont pas franchi 2015, 30 ne dépasseront pas 2016 et entre 60 et 70 n'iront pas au-delà de 2017... »

Le déséquilibre structurel reste à résoudre. Alors que le reste à charge globale des départements devrait être de 4 milliards d'euros en 2015, le Président de la Cour des comptes, Didier Migaud est venu faire une piqûre de rappel lors de la présentation du rapport sur les finances locales : « La revalorisation pluriannuelle du montant forfaitaire du RSA devrait avoir, en 2015, un impact estimé à 300 millions d'euros sur les finances des départements. A cela s'ajoute l'effet de la revalorisation annuelle du RSA en fonction de l'inflation : + 120 millions d'euros. »

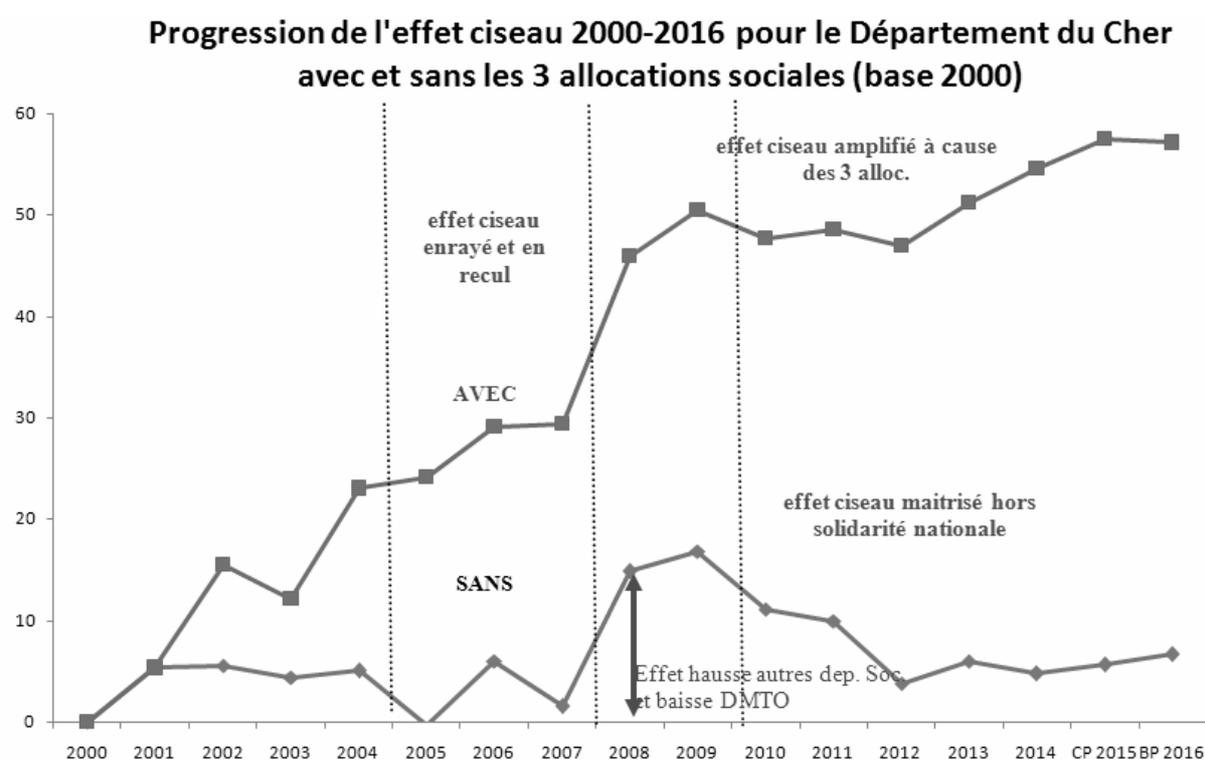
2.2 L'effet de ciseau se poursuit mais ne s'accroît plus :

Les évolutions sociales décrites ci dessus pèsent sur le modèle économique des départements comme le nôtre.

Le schéma ci-dessous illustre les déséquilibres introduits dans le modèle économique des départements par le transfert des AIS.

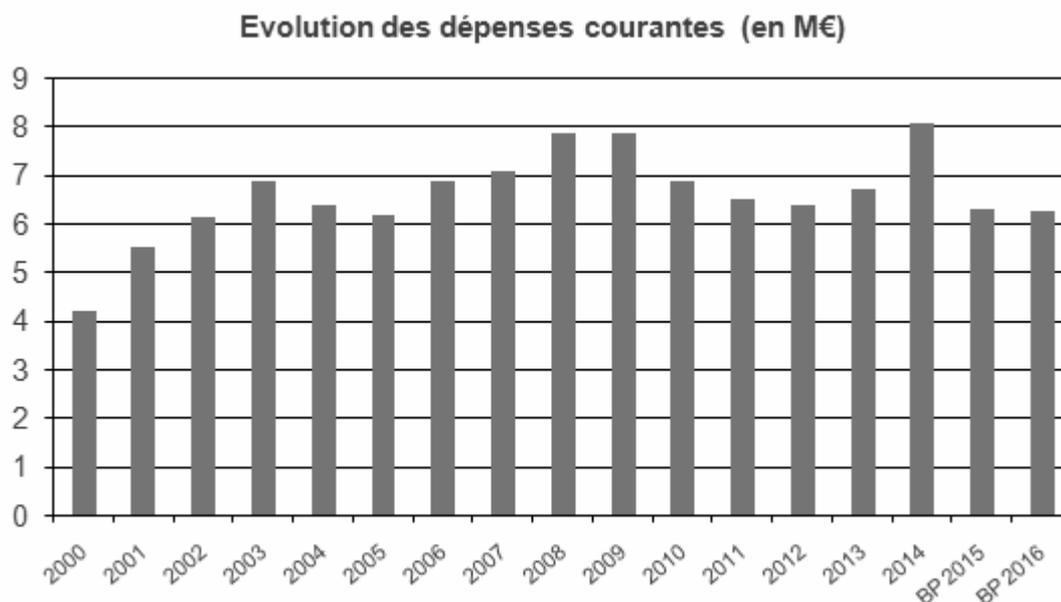
Les trajectoires des deux courbes illustrent le phénomène dit de « l'effet de ciseaux », entre recettes et dépenses ; ce déséquilibre est au mieux ralenti depuis l'an dernier dans la courbe haute (hypothèse actuelle de dépenses incluant les AIS) ; l'effet ciseaux est inexistant dans la courbe basse (hypothèse d'un budget hors AIS).

Les efforts hors AIS ne peuvent, sur le moyen terme, palier le taux de couverture par l'État de ces dépenses de solidarité nationale.



2.3 Les dépenses des moyens généraux sont maîtrisées pour 2016 :

Les dépenses dites courantes sont budgétées à hauteur de 6,272 millions d'euros. Il faut remonter à l'année 2005 pour retrouver un montant de dépenses exécuté plus faible. C'est un exemple des premiers effets de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Ensuite sur le volet important de la masse salariale une première diminution importante est à noter pour le budget 2016. Cette baisse correspond principalement à un changement de périmètre mais aussi à l'enregistrement prévisionnel des premiers effets du plan global d'optimisation qui va être lancé cette année.

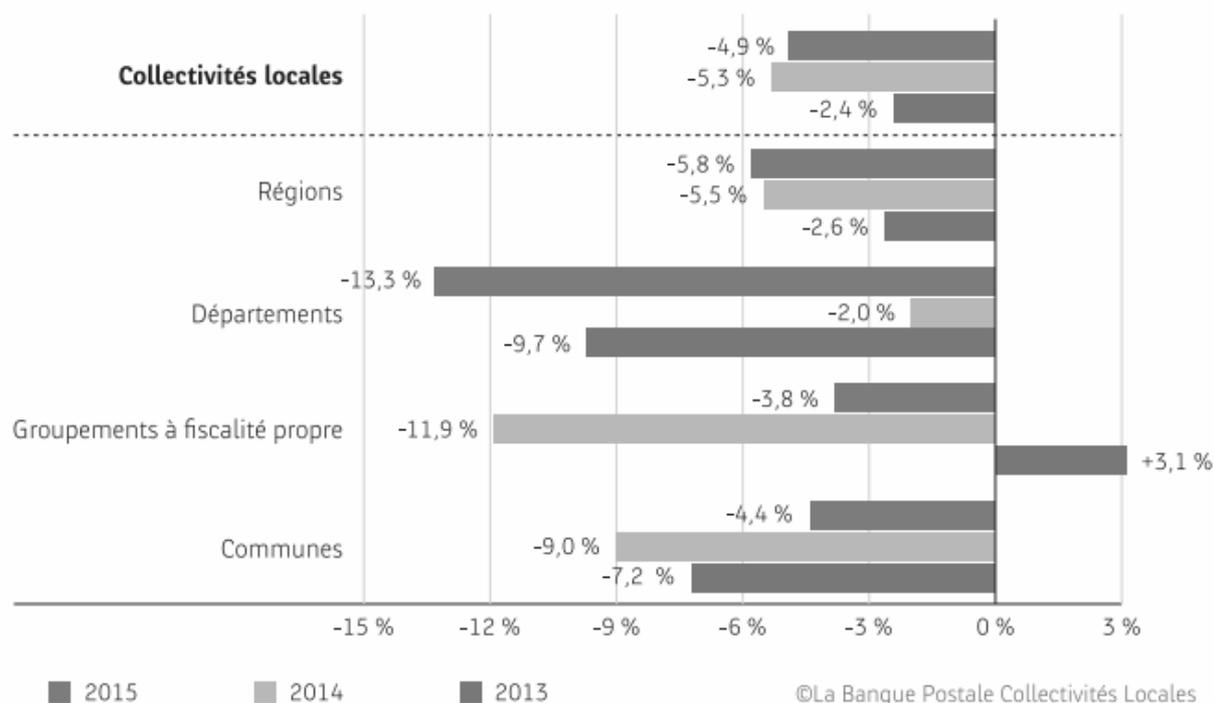
L'objectif affiché est une baisse de l'ordre de 10 % sur une période de 3 à 5 ans.

De nombreux projets par ailleurs permettront de réduire l'impact des dépenses de moyens généraux dans l'avenir, tout en préservant la qualité du service public :

- le projet de recentralisation des services au sein des pyramides de la route de Guerry,
- l'informatisation optimisée,
- des mutualisations de services et des rationalisations d'équipements ciblés

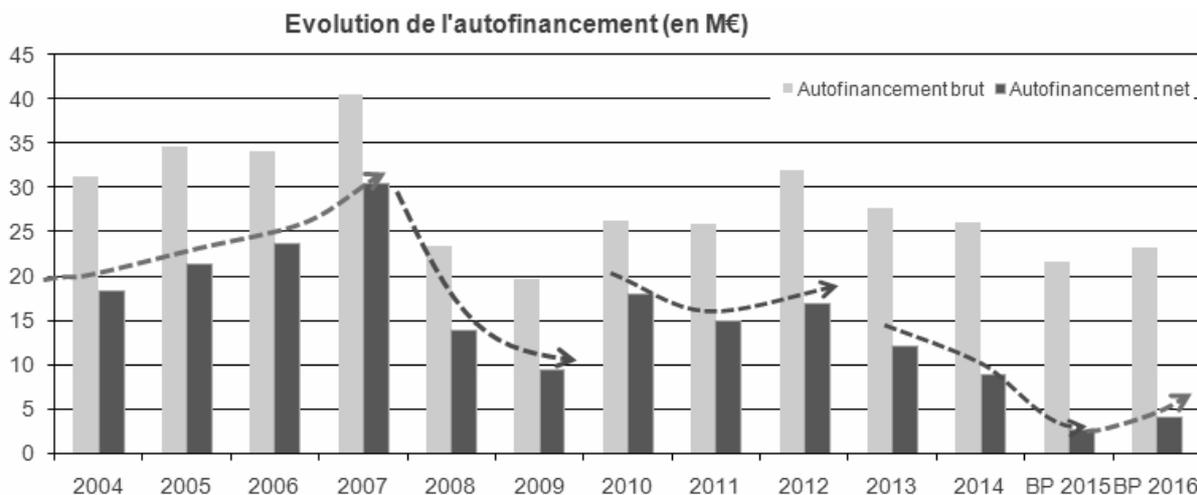
3. Un exercice 2016 d'équilibriste attendant la compensation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité

Évolution de l'épargne brute par niveau de collectivités locales



Au niveau des départements l'épargne brute devrait se replier en 2015 de plus de 13,3 %, l'ampleur de la contraction est inédite. Après un exercice 2015 où le solde entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement devrait être à un strict équilibre, équilibrer 2016 avec le contexte sur les recettes et les dépenses revient à un exploit. Exploit provenant des premières mesures de gestion notamment en attendant des mesures nationales pour la compensation du reste à charge.

Depuis 2007 et l'impact en année pleine des transferts liés à l'acte II de la décentralisation, les contraintes budgétaires en dépit des mesures d'aides exceptionnelles et d'économies de gestion ont conduit à une dégradation conséquente de notre niveau d'autofinancement net (sur équilibre de notre section de fonctionnement).



Pour la collectivité, l'exercice relève de l'équilibriste comme peut le témoigner la tendance observée depuis 2012 sur le niveau d'épargne nette.

A noter toutefois que l'effort fourni en fonctionnement par la collectivité pour financer sa section d'investissement ne se limite pas à ce seul suréquilibre de la section de fonctionnement. À cet autofinancement net prévisionnel de 4,02 millions d'euros, il faut aussi prendre en compte le solde des opérations d'ordre en fonctionnement. Ce solde a été modifié du fait de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées qui est présenté dans le rapport services généraux. Cette neutralisation a pour effet de réduire la contrainte implicite de couverture de l'amortissement par l'épargne brute (contrainte pour l'équilibre de la section de fonctionnement). Cette possibilité a été ouverte par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 (article D. 3321-3 du CGCT).

4. L'endettement est maîtrisé mais les marges de manœuvre sont faibles dans un contexte budgétaire tendu

Le stock de la dette est de 252 031 401 € (capital restant dû) soit 788 € par habitants (population Insee 2013 : 319 693).

Le taux moyen de la dette baisse significativement pour atteindre 2,46 % fin 2015 contre 2,66 % au 31 décembre 2014 dans un contexte très favorable de taux bas.

La diversification continue du portefeuille a par ailleurs permis au Département du Cher de ne pas être impacté trop durement par la crise de 2009 qui a vu le principal prêteur aux collectivités locales disparaître.

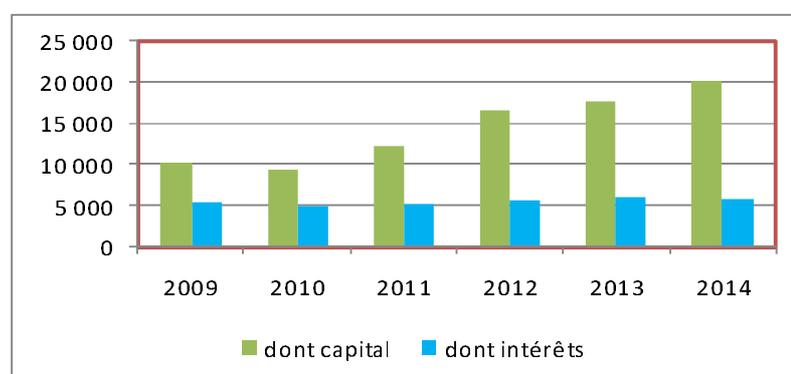
La structure de notre dette est composée d'emprunts à taux fixe qui représentent 52,71 % de l'encours à fin 2015 (56,81 % en 2014).

Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, évitent une exposition trop forte à la conjoncture monétaire et sécurisent en grande partie l'encours de la dette.

La part de l'emprunt à taux variable s'élève à 47,29 % (43,19 % en 2014). Cette part permet de profiter des taux courts, très bas, observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Notre encours ne contient pas de produits structurés dits « toxiques ». Plus de 94 % de l'encours est positionné sur le niveau de risque le plus faible possible, selon la charte de bonne conduite.

ANNEES	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Annuités en millions d'euros	16 494	14 861	17 800	22 280	23 757	26 190
dont capital et opérations d'ordre en millions d'euros	11 088	9 772	12 413	16 650	17 675	20 263
dont intérêts en millions d'euros	5 406	5 089	5 387	5 630	6 082	5 927



L'accès au crédit, difficile ces dernières années, s'est quelque peu détendu avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché (principalement la Banque Postale) et la Caisse des Dépôts et Consignations priée par le Gouvernement de libérer plus de prêts à taux bonifiés sur les fonds d'épargne.

Il est bon de noter que de nouvelles logiques se dessinent : le département doit désormais convaincre de la pertinence de sa stratégie financière et des investissements qu'il projette de développer, pour pouvoir bénéficier des prêts au meilleur taux et qui doivent de plus, être affectés à des investissements précis.

PARTIE 2 UN BUDGET FOCALISÉ SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

1. La priorité en fonctionnement, le rétablissement de la gestion et des comptes :

Des premiers choix dans ce budget sont opérés pour permettre au département du Cher de tendre :

- vers l'assainissement de sa situation financière,
- répondre structurellement et efficacement aux besoins des populations, et aux enjeux économiques majeurs à venir,
- agir durablement en faveur du développement des territoires.

1.1 Nos compétences obligatoires du champ social :

Les dépenses du domaine social (hors dépenses de personnels) augmenteront de 2,14 millions d'euros pour passer de 176,10 millions d'euros en 2015 à 178,23 millions d'euros en 2016, soit une hausse globale de 1,21 %.

Leur poids représente 54,56 % de notre budget 2016, contre 54,08 % au BP 2015.

Le tableau suivant récapitule ces évolutions budgétaires en millions d'euros, par secteur d'intervention :

* Dans le secteur de l'**insertion**, compte tenu des réflexions et débats en cours sur la compensation du reste à charge, il est incorporé une hypothèse de mobilisation complète de l'avance de trésorerie faite à la Caisse d'Allocations Familiales du Cher en 2009 dans le budget 2016.

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
ANIMATION DES TERRITOIRES	0,20	0,19	0,58
PMI - ENFANCE-ADOLESCENCE-FAMILLE	20,10	19,18	20,62
INSERTION	56,42	58,83	58,66
GERONTOLOGIE	50,79	48,58	48,88
HANDICAP	47,46	49,32	49,49
Total Social	174,97	176,10	178,23

Au 31 septembre 2015, on comptait dans le département :

- 7 958 personnes allocataires du RSA socle (en augmentation de 2,6 % par rapport à septembre 2014)
- 1 630 personnes allocataires du RSA socle + RSA activité (en augmentation de 6,3% par rapport à septembre 2014)
- 3 074 personnes allocataires du RSA activité seulement (en augmentation de 8,0 % par rapport à septembre 2014).

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial d'insertion 2015-2017, il est proposé de poursuivre les actions menées en 2015. Près de 50 % de ces crédits sont fléchés sur des actions d'insertion socioprofessionnelles et professionnelles.

Le Conseil départemental s'appuie sur le Fonds Social Européen (FSE) pour « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » (axe 3 du Programme Opérationnel National FSE). En effet, en devenant organisme de gestion de la subvention globale FSE, le Conseil départemental assure la gestion et le contrôle des dispositifs co-financés et des actions qui en relèvent.

Les appels à projets pour 2016 ont été élargis sur d'autres actions telles que les espaces de réadaptation sociale ou encore les accompagnements réalisés par des travailleurs sociaux de l'insertion auprès des personnes allocataires du RSA.

L'ensemble des actions menées dans le secteur de l'insertion nécessitera un budget consolidé de **58,66 millions d'euros** en diminution de - **0,28 %**.

* En matière de **handicap**, le budget 2016 de **49,49 millions d'euros**, est en évolution de **+ 0,17 million d'euros (soit + 0,33 %)**.

L'année 2016 permettra d'initier la mise en œuvre du nouveau schéma en faveur des personnes handicapées. Ce schéma définit sur la période 2016 - 2021 cinq orientations stratégiques et prévoit 14 fiches actions. Il a été soumis au vote de l'assemblée et adopté à l'unanimité le 8 décembre 2015. Les priorités de l'année seront centrées sur le suivi des ouvertures de nouvelles structures et des listes d'attente des établissements pour adultes, le renforcement de la coordinations des acteurs pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, l'approfondissement des besoins des personnes résidant à leur domicile et la continuité du soutien à la participation et à la vie sociale.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) assure les missions d'information, de conseil, d'évaluation et de propositions des plans de compensations et réalise les ouvertures de droits individuels.

* En **gérontologie**, l'année 2016 sera marquée par la mise en application de la loi du 28 décembre 2015 sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). Le budget 2016 de **48,88 millions d'euros**, est en hausse de **0,3 million d'euros (soit + 0,63 %)**.

Ce texte prévoit de nombreuses dispositions et, en particulier, la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. Elle revalorise le nombre d'heures attribuables et allège la participation financière des bénéficiaires (le ticket modérateur), voire l'annule pour les personnes touchant l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

Globalement, cette loi augmentera la dépense liée à l'APA à domicile mais l'État s'est engagé à mettre en face les moyens de financer le surcoût.

Le budget intègre seulement les dispositifs légaux, il est en effet proposé de mettre fin au dispositif dit « APA extra- légale », à compter du 1^{er} mars 2016, puisque les nouveaux plafonds issus de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), permettront de couvrir les heures supplémentaires jusque là prises en charge dans ce cadre.

* La politique enfance-famille du Département du Cher est animée par la **direction enfance, santé, famille** (DESF) mettant en œuvre les compétences obligatoires de protection maternelle et infantile et d'aide sociale à l'enfance.

Les enjeux affirmés par le schéma 2014-2019 sont :

- le renforcement des actions de prévention et des solutions de protection permettant le maintien des liens parents-enfants,
- la diversification des modalités de protection afin de répondre au plus près aux problématiques de chaque famille ou de chaque jeune,
- un travail sur la collaboration des acteurs et le partage des évaluations afin de limiter les situations d'urgence et la judiciarisation.

Concernant les assistants familiaux, les frais d'entretien sont désormais inclus dans le budget de la DESF. Ce sont donc 2 500 000 € de plus sur le budget Enfance.

Dans ce contexte, le budget consacré à la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la famille est de **20,62 millions d'euros**, celui-ci est en hausse de seulement 1,45 million d'euros alors qu'il intègre pour la première année les frais d'entretien des assistants familiaux (2,5 millions d'euros). A périmètre constant l'évolution à la baisse est de 1,05 million d'euros.

* **L'action sociale et médico-sociale territorialisée** est assurée dans les Maisons des Solidarités du département ou les circonscriptions d'action sociale.

Elle a une mission généraliste d'accueil, d'information, d'orientation et de traitement visant à répondre à toute demande sociale et médico-sociale des personnes sans distinction de situation, de nature de problématique et selon l'organisation administrative des « 52 portes d'entrées ».

Les orientations majeures de la Direction Animation et Développement Social des Territoires (DADST), **pour 2016**, sont les suivantes:

- la déclinaison d'un pilotage départemental, commun aux 5 Maisons des solidarités, avec :
- l'équilibre de la répartition des moyens de l'action sociale de proximité sur les territoires
- la prise en charge de l'ensemble de la mission Protection des Personnes Majeures vulnérables

Enfin, le soutien au milieu associatif, levier important pour maintenir le lien social, l'émergence d'actions innovantes à l'initiative des habitants pour les habitants et les actions en faveur des publics les plus fragilisés, sera poursuivi.

1.2 Nos autres compétences obligatoires :

Les dépenses de fonctionnement de nos autres compétences obligatoires s'élèvent à 39,80 millions d'euros soit une baisse de 3,25 % par rapport au budget primitif 2015, leur poids budgétaire étant de 12,18 %.

Le tableau suivant récapitule les évolutions budgétaires en millions d'euros par secteur d'intervention :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
EDUCATION	7,27	6,99	7,12
ROUTES	5,46	5,10	5,00
TRANSPORTS SCOLAIRES	14,03	14,20	13,21
SDIS	13,95	13,90	13,48
LECTURE PUBLIQUE - ARCHIVES	0,60	0,51	0,53
Autres (TIC, CAUE)	0,53	0,43	0,46
Total autres compétences obligatoires	41,84	41,13	39,80

* Le budget proposé pour le pôle **éducation** en 2016 de 7,12 millions d'euros (+ 1,79 % par rapport au budget 2015) souligne la priorité de la collectivité de participer pleinement à la réussite des collégiens du Cher et d'assurer une gestion efficiente de son patrimoine scolaire (170 000 m²).

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement, le besoin financier pour 2016 est légèrement inférieur à celui de 2015 en raison de la réfaction appliquée au fonds de roulement global des collèges. En ce qui concerne les dotations aux collèges privés, le budget 2016 respecte le principe de parité imposé par la loi avec le versement du « forfait externat » (part « matériel » et part « personnels »).

Le budget 2016 traduit la volonté de l'assemblée départementale de continuer les investissements dans les collèges, notamment en matière de travaux, afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Dans l'attente de la reprise par l'État de la gestion des centres d'information et d'orientation, le soutien au fonctionnement de ces centres est maintenu pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Pour cette seconde année de mise en œuvre de la nouvelle convention pour la réussite des collégiens, une attention particulière sera portée à la poursuite des dispositifs afin qu'ils répondent aux enjeux fixés et aux besoins des collégiens.

Conscient que le numérique éducatif, par les formes pédagogiques innovantes qu'il permet, constitue un levier important au service de la réussite éducative des jeunes, le Département consacre des moyens importants à sa mise en œuvre dans le Cher.

* Le patrimoine **des routes départementales**, budget de 5 millions d'euros (- 1,96 % par rapport au budget 2015), constitue un des leviers majeurs de l'attractivité du Cher permettant de créer du lien, de la proximité et la desserte des zones rurales. Les crédits proposés à hauteur de 5 millions d'euros correspondent aux dépenses d'entretien et d'exploitation de voirie, des centres de gestion de la route et les dépenses diverses liées au fonctionnement de la direction des routes. Une optimisation des modes de gestion permettra de maintenir notre réseau routier à qualité constante malgré une légère baisse budgétaire.

* En matière de **transport scolaire**, budget de 13,21 millions d'euros (- 6,99% par rapport au budget 2015), l'année 2016 sera marquée par 2 faits majeurs.

Le premier concerne la mise en place d'une participation familiale au coût du transport scolaire dont l'enjeu majeur concerne la récupération de la TVA sur les coûts de ce service.

Le second fait suite à la publication de la loi n° 2015/991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » dite loi NOTRe et notamment son article 15 qui prévoit à l'horizon 2017 le transfert de la compétence « Transport » à la Région. Deux échéances sont fixées ; celle du 1^{er} janvier 2017 pour le transport inter-urbain et celle du 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire. Cette année 2016 sera donc mise à profit pour préparer dans les meilleures conditions avec les services de la Région Centre-Val de Loire ce transfert de compétences.

* La contribution en fonctionnement pour le **SDIS**, rouage essentiel de la sécurité civile, s'établit à 13 483 000 € soit une baisse de 3% par rapport à l'année précédente, compensée par les efforts de gestion opérés par cet établissement.

* Le plan départemental de développement de la **lecture publique** a été voté à la session de juin 2009. Les résultats du réseau départemental des bibliothèques montrent une évolution positive, le nombre de lecteurs passant de 18 584 en 2007 à 24 738 en 2015 et le nombre de prêts de documents passant de 406 899 à 576 292 en 2015. On note notamment une forte augmentation des prêts autres que les livres (CD et DVD).

* La saison culturelle de la direction des **archives départementales** et du patrimoine sera marquée cette année par les manifestations organisées à l'occasion de la commémoration de la mort du Duc Jean de Berry en 1416. Compte tenu des contraintes budgétaires, et de la mobilisation de l'équipe des archives sur l'année Jean de Berry, une forte réduction budgétaire sera faite sur le financement des missions habituelles des archives.

* Pour le **Conseil Architecture et de l'Environnement (CAUE)**, le budget prévu est en lien avec le produit de la taxe d'aménagement (taux global :1.1 % dont 0,3 % pour le CAUE) qui est reversé à 27,27 % à la structure. Dans le rapport sur le vote des taux, il est proposé un découpage du taux de la taxe d'aménagement afin de ne plus fléchir entre les espaces naturels sensibles et le CAUE. Une convention annuelle viendra régir de manière classique le financement.

* Le cadre global de l'exercice 2016 des **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** s'articule autour des conclusions, recommandations et axes retenus au Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Cher voté en juin 2012 par l'Assemblée départementale. Les dépenses de fonctionnement correspondent à la subvention de fonctionnement décidée lors de la séance du 25 novembre 2013 de l'Assemblée départementale et versée par convention au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique » pour la mise en œuvre du SDTAN et notamment la fibre optique à domicile.

1.3 Des politiques volontaristes pour soutenir le territoire :

Les dépenses de fonctionnement de nos politiques volontaristes, c'est-à-dire celles au-delà de nos compétences obligatoires s'élèvent à 14,51 millions d'euros, ce qui fixe leur poids à 4,44 % de nos dépenses de fonctionnement. Le budget est en hausse de 7,10 % par rapport à 2015.

Le tableau suivant récapitule les évolutions budgétaires en millions d'euros par secteur d'intervention :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
ENVIRONNEMENT, EAU	1,18	0,99	0,89
LABO DEPARTEMENTAL (subv. équilibre)	0,75	0,75	0,75
SPORT, JEUNESSE, CULTURE, VIE ASSOC	4,16	3,96	3,95
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	0,27	0,27	1,07
ECONOMIE, LOGEMENT, AGRICULT., COOP. DEC.	1,61	1,19	0,94
TOURISME	4,56	4,15	3,79
TRANSPORTS interurbains	2,80	2,24	3,12
Total des Politiques volontaristes	15,34	13,55	14,51

* Le budget de fonctionnement 2016 du domaine des **sports, de la jeunesse, et de la culture et vie associative** s'élève à 3,95 millions d'euros.

La politique sportive du Département prend en compte tout particulièrement la dimension sociale du sport, en coopération avec les acteurs départementaux du mouvement sportif, les partenaires institutionnels et les représentants de la société civile. Elle intègre la volonté de mettre en œuvre sa mission portant sur le développement maîtrisé des sports de pleine nature, par l'installation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), et poursuit ses actions en faveur de la jeunesse, axées notamment sur le soutien aux activités socio-éducatives et de loisirs.

Souhaitant procéder en 2017 à une réorientation de cette dernière en lien avec les autres missions de la collectivité, l'année 2016 sera une année de transition au cours de laquelle il sera procédé à son entière évaluation.

Les missions de développement dans les domaines artistiques et culturels sont des priorités définies par le département. Elles se déclinent en plusieurs axes, proposés pour 2016, de la manière suivante :

- poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques (prorogation jusqu'en 2016),
- actions culturelles en faveur des collèges du Cher,
- soutien aux porteurs de projets qui contribuent à la réalisation de projets culturels,
- poursuite de la mise en œuvre des contrats culturels de territoire.

Noirlac constitue un établissement important pour la structuration et l'attractivité du territoire départemental et régional. Le Département du Cher est membre de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), aux côtés de l'État et de la Région Centre Val de Loire. Il est lié à l'établissement par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, prévoyant une subvention globale de fonctionnement.

* Dans le domaine de **l'économie**, la loi NOTRe est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une année de transition, avant son application complète au 1^{er} janvier 2017, qui renforcera le rôle de la Région et des Communautés de Communes en matière de développement économique.

Cependant Le Département du Cher poursuivra, en 2016, son accompagnement des entreprises et artisans du Cher, en remplissant ses obligations envers celles avec lesquelles il s'est engagé antérieurement au titre des conventions déjà adoptées. Au-delà des aides aux investissements, les dispositifs en place actuellement (« Cher Emploi », « Cher Immobilier Entreprises », « Cher Commerce et Artisanat » et « Cher Véhicules de Tournée ») contribuent à soutenir la dynamique économique du territoire, en terme d'emploi notamment, puisque 135 emplois (dont 20 réservés à des allocataires du RSA) sont actuellement en cours de création suite aux conventions passées pour la seule année 2015.

Les partenaires économiques que sont l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires (AD2T), la pépinière d'entreprises ou la SEM Patrimoniale pourront compter sur le soutien de la collectivité en 2016, pour accompagner et soutenir les créateurs d'entreprises dans leurs projets, ou en mettant des locaux à disposition.

* En matière **d'enseignement supérieur**, l'année 2016 sera marquée par les programmes ambitieux identifiés dans la Convention Région-Département (CRD) et dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020. C'est ainsi que des travaux importants vont être entrepris dans la Salle d'Armes pour l'extension de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Cher. Pour tenir compte du développement important de la vie étudiante à Lahitolle, la convention Région-Département, prévoit la construction d'une salle de sports, qui bénéficiera à tous les étudiants du site

Par ailleurs, la création du Pôle de Formations Sanitaires et Sociales entraîne le transfert des enseignements de sciences sur le site de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bourges.

En application de la loi NOTRe depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil départemental ne peut plus engager de nouveaux crédits pour le financement de projets de recherche et de contrat de recherche et d'innovation.

* Concernant le **logement**, Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) vise à assurer, à l'ensemble de la population, la satisfaction d'un besoin essentiel : avoir un toit. Le nouveau plan portant sur la période 2015 – 2019 a été adopté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 12 janvier 2015.

Celui-ci déploie ses actions selon 3 objectifs stratégiques :

- adapter et mobiliser l'offre de logement et d'hébergement,
- permettre aux publics du PLALHPD d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir,
- renforcer le pilotage et l'animation du plan.

Au-delà du partenariat et de la coordination nécessaires avec les acteurs institutionnels de notre territoire sur l'ensemble de ces sujets, notre collectivité est mobilisée sur le pilotage du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), principal outil financier de la mise en oeuvre du PLALHPD. Le FSL a également été marqué par le vote de l'Assemblée départementale, en juin dernier, d'un nouveau règlement intérieur avec mise en oeuvre au 1^{er} octobre 2015.

* Pour sa politique **agricole**, le Département du Cher souhaite poursuivre son accompagnement de l'agriculture départementale. Les aides économiques aux producteurs et leurs groupements seront réalisés en complément et en accord avec la politique régionale.

Les aides au fonctionnement des organisations professionnelles agricoles sont maintenues à titre exceptionnel avec une volonté affirmée de soutenir l'économie agricole locale et ne pas provoquer de rupture de financement pour ces organisations. Le Département poursuit en accord avec la Loi NOTRe ses actions en faveur de la plateforme « Agrilocal » d'approvisionnement de la restauration publique collective et en faveur de la santé animale.

Les actions développées par le Conseil départemental se déclinent selon 3 grandes thématiques : l'emploi en accompagnant l'installation, les systèmes de remplacement et le maintien des structures, l'économie et le territoire à travers les opérations d'aménagement foncier et l'appui aux filières, et le développement durable en soutenant les actions concourant aux bonnes pratiques agricoles

* Sur **la coopération internationale**, le Département entend renforcer son engagement à l'international avec la mise en place d'un nouveau règlement d'aide aux acteurs locaux qui s'attache en particulier à la valorisation, sur le territoire du Cher et plus spécifiquement auprès des collégiens, des projets de développement financés par le Conseil départemental.

La mise en œuvre de la politique de solidarité internationale va s'opérer dans une logique de diminution des budgets et dans le cadre d'une démarche d'efficience de l'aide publique.

* **En matière d'aménagement du territoire**, le Département poursuivra sa politique d'aménagement du territoire notamment dans le cadre des orientations définies en 2010. Toutefois une nouvelle politique d'aménagement du territoire sera élaborée durant cette année afin de soutenir un développement équilibré et diversifié du territoire et de renforcer ainsi l'attractivité du département. Il s'agira de définir à l'échelle du département des pôles d'équilibre et des pôles de centralité afin de soutenir le développement des services et équipements dont les habitants du Cher ont besoin.

De plus, le Conseil départemental a décidé de la création d'une agence d'ingénierie au service des collectivités du département. : « Cher Ingénierie des Territoires ». Cette agence apportera un soutien en ingénierie aux communes, communautés de communes et syndicats de communes du Cher. La nouvelle structure ainsi créée bénéficiera de l'expertise des services du département mis à disposition dans le cadre d'une convention de mutualisation.

* Pour le **tourisme**, la Collectivité a beaucoup investi au fil des années, pour créer ou développer les sites touristiques de son territoire. Leur bonne fréquentation, et surtout l'augmentation de celle-ci au cours des dernières années, démontrent que ce choix a été judicieux. Le Département du Cher, et plus largement le Berry, sont désormais mieux reconnus en tant que destination touristique à part entière.

Afin de conforter cette stratégie de développement touristique, le Conseil départemental s'est engagé au côté du Syndicat du Canal de Berry afin de faire naître le projet ambitieux du « Canal de Berry à Vélo ».

C'est le syndicat qui porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet d'aménagement d'envergure : 190 kms linéaires traversant 35 communes, et structurant le département en reliant toutes ses agglomérations principales du nord au sud. Les premiers tronçons (de Bourges à Vierzon et de St Amand-Montrond à Épineuil-le-Fleuriel) qui débiteront en 2016, marqueront le début d'un aménagement dédié aux itinérances douces, garant de la préservation de l'environnement. L'enjeu de ce projet est de favoriser le développement d'activités touristiques, d'hébergements et de services, en offrant un art de vivre moderne et agréable.

* La politique départementale en faveur de l'**environnement** se déclinait jusqu'en 2015 selon les 4 quatre thématiques majeures suivantes :

- les espaces naturels,
- l'éducation à l'environnement,
- la modernisation de la gestion des déchets,
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Suite au vote de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence « déchets » a été transférée à l'échelon régional, ainsi les crédits votés en 2016 pour cette thématique ne concernent que des engagements antérieurs.

* Dans le domaine de l'**eau**, le Département du Cher souhaite mettre en place une gestion équilibrée et durable de cette ressource. Cette volonté se traduit à travers les objectifs suivants :

- accompagner les orientations du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021,
- poursuivre l'assistance technique départementale comme réaffirmée dans la loi NOTRe du 07 août 2015,
- privilégier les actions préventives, en développant notamment la mise en place des périmètres de protection des captages,
- concilier les différents usages de l'eau et les ressources disponibles.

* Le **laboratoire départemental d'analyses du Cher** est conforté dans ses missions par les récentes évolutions réglementaires. Le laboratoire continuera à participer activement à la surveillance des dangers sanitaires qu'il agisse de santé animale ou de sécurité alimentaire. Il renforcera le service au client en développant des procédures via internet et son partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), en gérant la convention en matière de protection de la santé animale qui permet de faciliter l'accès aux analyses, concernant le diagnostic, la prévention ou la certification.

* Enfin sur **les transports interurbains**, le Conseil départemental, en qualité d'autorité organisatrice de premier rang, définit et organise les transports interurbains de voyageurs sur le territoire départemental et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date de transfert de la compétence à la Région Centre – Val de Loire (loi NOTRe).

1.4 Une rigueur de gestion accentuée sur les moyens généraux :

Le tableau suivant récapitule les évolutions budgétaires en millions d'euros :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
DRH	80,96	80,48	76,95

* Le budget **ressources humaines** 2016 est en diminution de 4,4 % par rapport au budget primitif 2015. Cette baisse s'explique en grande partie par un changement de périmètre. En effet, il est à noter que dans le cadre d'un apurement des dépenses non liées à la masse salariale, les frais d'entretien des enfants versés aux assistants familiaux sont transférés sur le budget de la DESF pour un montant total de 2,5 millions d'euros. De même ce sont 26 000 € de frais de communication interne qui n'apparaissent plus dans le budget Direction Ressources Humaines Communication (DRHC), la communication ayant son budget propre.

La masse salariale représente 95,05 % du budget de la DRHC. Elle est constituée des éléments de rémunération, y compris les emplois aidés, les cotisations employeurs, la garantie complémentaire santé financée par la collectivité pour certains agents. Elle prend en compte les évolutions organisationnelles des directions ayant un impact sur les effectifs.

Certains facteurs réglementaires concourent pourtant à l'augmentation des dépenses :

- la refonte envisagée des grilles indiciaires des agents de catégorie B évaluée à 112 000 €,
- l'augmentation des contributions à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) + 0,10 % au 1^{er} janvier 2016 évaluée à 30 000 €,
- l'augmentation de la cotisation pour le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPH) : +165 000 € par rapport à 2015 soit un total de 275 000 €. En effet, la collectivité rencontre des difficultés à recruter des agents en situation de handicap et à réaliser suffisamment de travaux d'accessibilité compte tenu de ses difficultés financières.

Néanmoins des efforts significatifs sur le non remplacement systématique des départs en retraite, un reprofilage de la pyramide des âges et le turn-over permettent d'envisager une économie de 300 000 €.

En outre, la mise en œuvre de certaines politiques publiques et plus particulièrement du Service d'Accompagnement et de Maintien de l'Enfant à Domicile (SAMED), se traduit par une baisse progressive des placements d'enfants. La réussite de ce dispositif induit une diminution du nombre de recrutement d'assistants familiaux pour une projection à hauteur de 300 personnes employées sur 2016 pour un montant de 11 513 000 €, soit une diminution de 292 000 € par rapport au BP 2015.

Ces propositions permettent à la collectivité :

- de maintenir l'ensemble des avantages salariaux des agents du département (en particulier 464 000 € pour les avancements d'échelons compte tenu des possibilités pour 2016),
- d'investir le dispositif du service civique en instaurant 20 possibilités d'accueil sur l'année,
- de poursuivre l'exécution des contrats aidés en cours pour un montant évalué à 451 011 €.

Compte tenu des mutations inévitables des services publics nécessaires pour faire face aux difficultés financières du département et des réorganisations des directions qui en découlent, il convient de faire un effort particulier sur le poste budgétaire de la formation de façon à permettre aux agents de monter en expertise et en polyvalence pour faire face à ces enjeux.

La mise en œuvre d'une étude sur le parc automobile du Département permettant d'optimiser le déploiement des véhicules au sein de notre collectivité devrait engendrer une économie de 40 000 € pour un poste total de dépenses de 510 000 €. En effet, le redéploiement des véhicules doit permettre de limiter l'utilisation des véhicules personnels par les agents et les remboursements versés par la collectivité.

Le tableau suivant récapitule les évolutions budgétaires en millions d'euros par secteur d'intervention :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016
ACHATS PUBLICS	0,76	0,64	0,65
AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS	0,65	0,56	0,55
IMPRIMERIE, COURRIER, DOCUMENTATION	0,96	0,88	0,86
PRESSE ET COMM., CABINET (hors secours)	0,75	0,61	0,55
BATIMENTS	2,38	2,22	2,31
SYSTEMES D'INFORMATION	1,48	1,30	1,26
Autres moyens généraux (hors dépenses imprévues, fonds de compensation AIS et contribution redressement finances publiques)	0,17	0,13	0,15
Total Frais généraux	7,15	6,34	6,31

* En 2016, le service **Achats Publics** poursuit les efforts de rationalisation en se rapprochant de la centrale d'achats Approlys. Par ailleurs un abonnement est prévu en 2016 à la plateforme « webenchères » pour vendre aux enchères le patrimoine mobilier de la collectivité en lieu et place du recours à la Direction Nationale des Interventions Domaniales (avec une hausse des recettes de fonctionnement non déterminée à ce jour). Budget élaboré dans le cadre d'un carburant peu couteux mais soumis à la hausse des taxes (2/3 du parc automobile étant constitué de véhicules diesel).

* En matière de **bâtiments**, l'inscription d'un budget de 2,31 millions d'euros de crédits de paiement permettra de couvrir les dépenses d'entretien, de maintenance, de petites réparations et de gestion de l'ensemble des bâtiments dont la collectivité est propriétaire.

* Sur **l'administration générale** des efforts de réduction des crédits nécessaires à son fonctionnement tout en maintenant un niveau de service exigeant sont poursuivis.

Pour le service courrier, malgré une augmentation régulière des tarifs, le budget est sous contrôle grâce à la rationalisation et l'informatisation de l'envoi des courriers.

Compte tenu du reliquat de forfaits d'unités de publication acquis sur l'année budgétaire 2015 et du caractère dégressif du montant de l'unité de publication en fonction du volume d'unités achetées, le budget « marchés publics » enregistre une baisse.

Pour le service documentation, un budget stable permettra de conserver une offre de service cohérente et pertinente grâce à un effort important de mutualisation des abonnements.

Pour le service imprimerie, la diminution du nombre de publication du journal de la collectivité, permet de proposer une diminution du budget, malgré la location de trois copieurs supplémentaires dans le cadre de la rationalisation de la fonction impression/reproduction au sein de la collectivité.

Enfin pour le service des affaires juridiques, l'internalisation croissante de la gestion des contentieux et la suppression des crédits afférents à la prise en charge des franchises des sinistres des agents permet de proposer un budget en baisse par rapport à 2015 (le contrat d'assurance « responsabilité civile » entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 ne prévoyant plus une telle franchise).

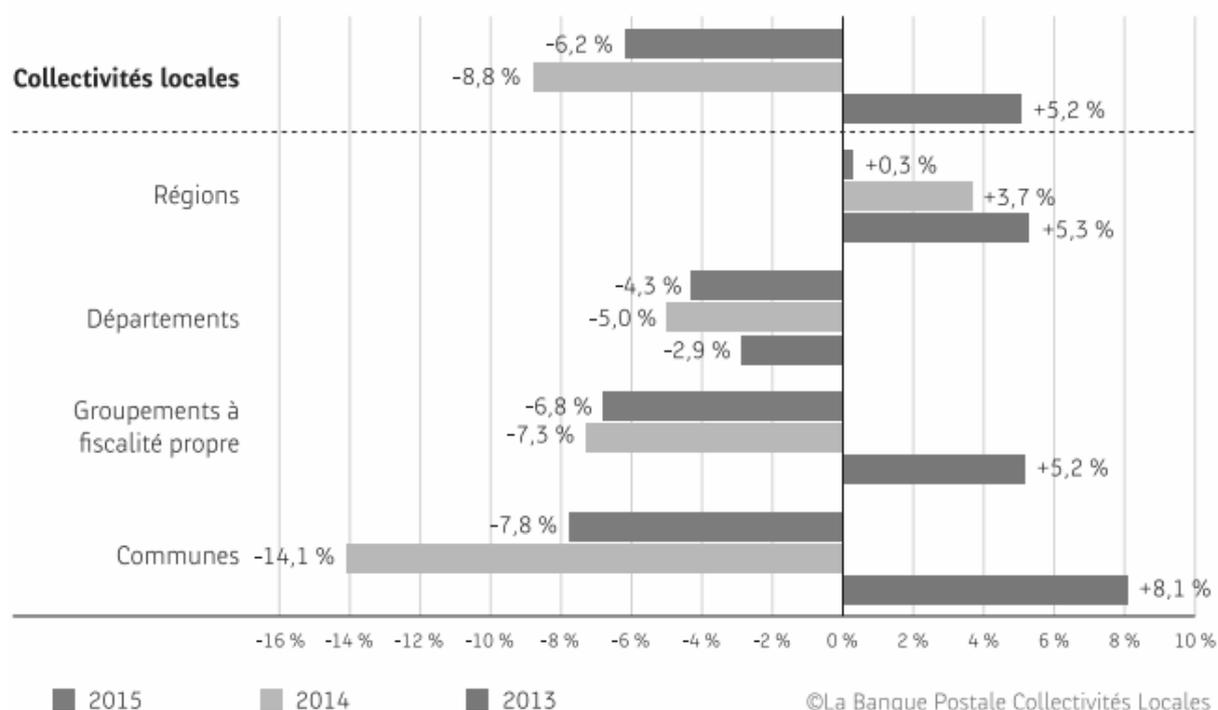
* Dans une logique de rationalisation des dépenses, le budget du **cabinet** du Président connaît une diminution de 18 % par rapport à l'an passé. Depuis le 29 septembre 2015, les services de **communication interne et externe** de la Collectivité ont fusionné pour ne créer qu'une seule Direction. Cette fusion permet à la Collectivité de coordonner ses actions de communication interne et externe, de mutualiser les moyens des deux services et ainsi gagner en coûts de fonctionnement, en cohérence, en efficacité, en réactivité tout en poursuivant leurs efforts en matière de réduction budgétaire.

Cette fusion des deux communications et une nouvelle définition des objectifs de la communication externe, plus orientée vers de la promotion du territoire du Cher, se concrétise par une réduction du budget de cette direction de 17,65 %.

* Le cadre global d'intervention des **Systemes d'Information** pour l'exercice 2016 s'articule autour des conclusions, recommandations et axes retenus dans le « Schéma Directeur Stratégique des Systemes d'Information 2015-2021 ». L'informatisation optimisée des directions et services sera mise en œuvre garantissant une performance accrue dans l'exécution des missions et politiques publiques locales.

2. La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement volontariste sur la mandature : fixer un cap pour le Cher

Évolution de l'investissement par niveau de collectivités locales

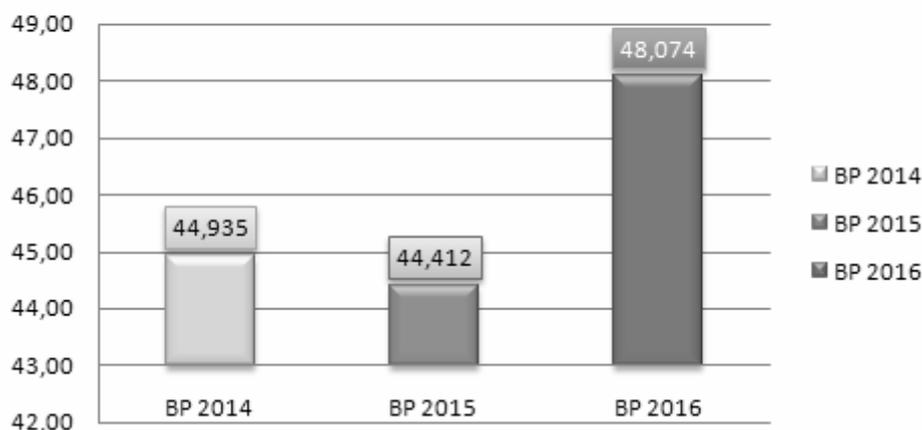


La collectivité malgré les évolutions constatées sur sa strate va solidifier son intervention en investissement autant qu'il est possible de le faire en dehors de la fuite en avant qu'aurait constitué une hausse des impôts ou un recours massif à l'emprunt.

Pour 2016, nous porterons notre effort d'investissement à **48,07 millions d'euros**. Un niveau qui n'a pas été observé depuis 2014, démontrant ainsi l'absence de fatalisme et le souhait d'insuffler une nouvelle dynamique pour le territoire comme les orientations budgétaires pouvaient le démontrer.

Dépenses réelles d'investissement

(budget principal et budgets annexes, hors dette) en M€



Les investissements 2016 peuvent se classer traditionnellement en 3 catégories :

- Les investissements patrimoniaux :

Ce sont les dépenses d'investissements nécessaires au maintien de notre patrimoine existant (ex : routes, collèges, parc véhicules et informatique...). Ces dépenses sont récurrentes et peuvent constituer en partie l'outil de travail des services. Ils représenteront un volume de **18,77 millions d'euros** dans notre budget d'investissement.

- Les interventions en investissement :

Ce sont les subventions versées à des tiers pour le financement de leurs projets (ex : aides aux communes, investissement Établissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).... En dépit du contexte budgétaire tendu, nous avons préservé notre aide à destination des collectivités locales qui investissent. Les interventions en investissement s'établiront à **13,02 millions d'euros** en 2015, avec un effort important à destination de l'aide aux collectivités locales tout en prenant compte la loi NOTRe.

- Les projets majeurs :

Ils servent au développement du patrimoine grâce à des projets d'envergure, regroupant généralement de multiples financeurs (ex: la rocade nord ouest, l'acquisition et les travaux à la pyramide « CD », la poursuite de la réhabilitation du collège de Sancerre, les projets liés à l'enseignement supérieur et Noirlac). Nos grands projets contribuent à la dynamique de notre territoire et sont nécessaires à son développement, son attractivité et son efficacité. En 2016 et compte tenu de leur planification, **16,28 millions d'euros** seront consacrés à la mise en œuvre de ces projets structurants

Le détail des projets d'investissements vous a été présenté dans les rapports de chacune des politiques sectorielles et vous confirme la volonté de relancer la dynamique d'investissement.

Cet exercice ardu, résultant de la délicate équation financière exposée (l'effet ciseau), a conduit à revoir à la baisse les dépenses courantes et à optimiser les interventions du Conseil départemental, dans le but de maintenir l'investissement à un bon niveau. Il s'agit, également, de se préparer à des exercices budgétaires futurs drastiques en l'absence d'une réponse structurelle sur le reste à charge des allocations individuelles de solidarité.

La stratégie du budget primitif 2016 est offensive et volontariste, elle est nourrie par une forte ambition pour le territoire.

*

*

*

PARTIE 3 LES CHIFFRES CLEFS DE L'EQUILIBRE DU BUDGET 2016

Le budget 2016 qui vous est présenté est assis sur un niveau de recettes dont l'évaluation a été réalisée, dans l'attente des notifications des services de l'État (dotations, allocations, compensations et bases fiscales), sur la base d'estimations prudentes notamment en ce qui concerne la fiscalité indirecte et avec une attention permanente dans la recherche, l'évaluation et le recouvrement des produits attendus pour ce budget.

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de gestion (fonctionnement) :

Globalement les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2016 augmentent de **0,71 %** par rapport au budget primitif 2015.

Pour 2016, ces recettes sont évaluées à **349 861 250,53 €** et se composent principalement des dotations et des compensations de l'État ainsi que des produits de la fiscalité directe et indirecte.

*** Dotations et compensations :**

Pour les recettes du budget 2016 et dans l'attente des informations en provenance de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des services fiscaux pour les allocations compensatrices, les dotations prévues, font respectivement apparaître un produit cumulé de **76 929 841 €** en baisse de **0,65 %** par rapport à celui notifié en 2015.

De plus, en prenant en compte la contribution au redressement des finances publiques (en dépenses de fonctionnement), le montant réel n'est plus que de **71 929 841 €** soit une baisse de **7,1 %** par rapport au montant notifié en 2015.

*** Fiscalité indirecte :**

Principale composante de cette fiscalité, le produit des droits de mutation attendu pour 2016 est estimé à **23 000 000 €**. Ce produit tient compte en année pleine du déplafonnement du taux opéré lors de la session de l'assemblée départementale du 24 janvier 2014 en vertu de l'article 77 de la loi de finances 2014.

Le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) et de la Taxe d'Aménagement est estimé pour un montant de **4 950 000 €**.

Cette prévision enregistre une hausse de 6 %, par rapport au BP 2015, et prend en compte l'évolution des encaissements en 2015 de la taxe d'aménagement.

*** Fiscalité directe :**

Comme cela a été exposé et développé dans la première partie de ce rapport, le produit de la fiscalité directe « maîtrisée » attendu pour le foncier bâti s'établira à **60 547 436 €** intégrant une évolution des bases de foncier bâti de **1,83 %** (dont 1 % d'évolution nominale) sans réévaluation du taux de la taxe.

Comme en 2015, il apparaît important de maintenir dans cette présentation la distinction au sein des produits de fiscalité directe entre ceux dépendant directement ou principalement de la décision du Conseil départemental (foncier bâti) et ceux générés par des décisions de l'État concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Pour ce qui concerne le produit de CVAE, la pré-notification émise par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Cher, prévoit une baisse de ce produit de **9,3 %** qui s'établira à **29 407 145 €** contre **32 411 396 €** notifié en 2015. Vu que la pré-notification est toujours modifiée à la hausse, l'inscription sera ainsi à hauteur de **31 920 000 €** et évoluera en fonction de la notification définitive à la plus proche étape budgétaire.

Le produit attendu d'IFER, en attendant la notification, est inscrit sur la base d'un montant de **4 750 000 €**.

*** Fiscalité dite « compensée » :**

Le produit inscrit au titre de cette fiscalité directe dite « compensée » se compose des évaluations suivantes en attendant la notification de fin d'année :

- de la fraction de TSCA, prévue en Loi de Finances 2011 et modifiée en Loi de Finances Rectificative 2011 (au titre des départements dont le produit fiscal 2010 après réforme de la fiscalité locale est inférieur de plus de 10 % au produit 2010 avant réforme) pour **16 150 000 €**,
- d'une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de **7 015 073 €**,
- d'une dotation du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) de **5 440 377 €**.

* Fiscalité et compensations liées aux transferts :

Pour 2016, les compensations liées aux transferts de compétences seront à hauteur de **29 526 809 €** en ce qui concerne la fraction de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) finançant l'allocation RSA (RSA socle) au titre de l'ex Revenu Minimum Insertion (RMI) et le complément de compensation attendu au titre du socle majoré RSA (ex Allocation Parent Isolé).

Pour mémoire, l'évaluation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité sera de l'ordre de 33 millions d'euros en 2016.

Pour 2016, l'enveloppe de 500 millions d'euros attribuée au titre du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) est maintenue. Ce fonds a été reconduit jusqu'en 2017 par la loi de finances 2015. Compte tenu des variations importantes constatées sur les dotations de chaque exercice, la prévision 2016 a été établie sur la base du montant notifié en 2015 soit une dotation prévisionnelle de **2 635 341 €**.

Pour la fraction de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) complétée d'une fraction de TICPE devant compenser les charges liées aux différents transferts prévus par la loi du 13 août 2004, c'est un montant de **20 000 000 €** qui est provisoirement prévu pour les tranches 2005 à 2016.

Au titre du financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la dotation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en attente de notification, est évaluée pour un montant de **12 500 000 €**. Une deuxième part a été créée en vue de compenser l'augmentation de la dépense d'APA, résultat notamment de la réforme de la prestation. Le montant attribué au titre de 2016 sera de **1 747 905 €**.

Pour le financement de la PCH, une recette prévisionnelle de **3 192 000 €** a été inscrite au regard des **9 943 318 €** prévus d'être versés au titre de cette allocation.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui vous sont proposées s'établissent à **326 642 313,15 €**, en augmentation de **0,31 %** par rapport au budget primitif 2015.

Les dépenses de moyens généraux d'un montant de **20,65 millions d'euros** (dépenses de personnel des moyens généraux, et des charges liées aux achats publics, de l'informatique, des bâtiments, des finances, du cabinet, de l'administration générale et de la communication) ne représentent que 6,3 % de ces dépenses de fonctionnement. Ce sont 93,7 % de ces dépenses qui sont affectées à nos dépenses d'interventions au service des citoyens et des usagers, dans le cadre de nos politiques publiques départementales.

L'ensemble des actions financées par ces crédits de fonctionnement vous est présenté au travers des différents rapports préparés par les directions.

2. La dette et l'autofinancement

2.1 L'épargne brute :

L'épargne brute (recettes de couverture - dépenses de fonctionnement) ainsi constituée s'élève à **23 218 937,38 €**.

2.2 La dette :

L'annuité de la dette (amortissement du capital et intérêts de la dette du budget principal et des budgets annexes) s'élèvera, pour le budget primitif de l'année 2016 à 25 464 256 € dont 25 020 000 € sur le budget principal.

Le remboursement de la dette en capital est évalué à 19 557 588 € (dont 357 588 € sur les budgets annexes).

Par ailleurs, la gestion active de la dette suppose d'inscrire en dépenses et en recettes 50 000 000 € pour permettre les renégociations et réaménagements de la dette en 2016 soit 20 000 000 €, et l'utilisation des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie soit 30 000 000 €.

	2013	2014	Prévu 2015	Prévu 2016
Remboursement du capital (budget principal – mouvements réels)	15 674 728 €	17 213 307 €	18 615 170 €	19 200 000 €
Intérêts (budget principal)	5 962 462 €	5 822 082 €	5 917 175 €	5 820 000 €
Total annuité du budget principal (mouvements réels)	23 228 314 €	23 035 389 €	24 532 345€	25 020 000 €
Remboursement du capital (budgets annexes)	277 107 €	1 029 175 €	375 502 €	357 588 €
Intérêts (budgets annexes)	120 074 €	104 480 €	87 888 €	86 668 €
Total annuité (mouvements réels)	23 625 495 €	24 169 044 €	24 995 735 €	25 464 256 €

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette s'établit à 252,031 millions d'euros, y compris les budgets annexes

2.3 L'autofinancement net

Après paiement de l'annuité en capital (budget principal), l'autofinancement net ainsi dégagé s'élève à **4 018 937,38 €**. Le virement entre sections s'élèvera à 22 089 237,38 €.

Cet autofinancement net constituera avec les recettes d'investissement (dotations et subventions) et les emprunts, l'un des éléments du financement des investissements.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement :

L'enveloppe prévisionnelle des investissements (hors dette, budget principal et budgets annexes) s'établit à **48 074 114,96 €**, dont 45 841 544,96 € pour le budget principal. Il s'agit d'une évolution de + 8,24 % par rapport au budget primitif 2015.

Ce budget 2016 atteste la volonté de développer les moyens nécessaires à la réalisation des projets départementaux et au soutien de nos différents partenaires dans leurs projets tout en préservant nos équilibres financiers. La charge nette prévisionnelle des investissements 2016 s'établit à 34,71 millions d'euros sur le budget principal.

Les dépenses d'investissement (hors dette) du budget principal se répartissent en :

- investissements directs :	31 971 187,00 €,
- investissements indirects :	13 420 777,96 €,
- autres investissements :	449 580,00 €.

3.2 Les recettes d'investissement

Évaluées à **11 126 784 €** (budget principal), ces recettes sont en partie constituées de dotations (DGE, DDEC et FCTVA) pour **6 522 071 €** et de subventions pour un montant de **2 708 772 €**.

Ces dernières proviennent principalement des financements de la Région, de l'État et de l'Europe pour les projets structurants.

4. L'équilibre du budget primitif 2016

L'équilibre du budget 2016 et des budgets à venir impose une parfaite maîtrise des ouvertures des nouvelles autorisations de programmes et une mise à jour permanente de celles en cours. Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce budget primitif 2016 s'élèvent à **42,780 millions d'euros** (dont 843 500 € pour le CDEF), et au titre des autorisations de programmes antérieures les révisions et les clôtures s'établissent à la baisse à **23,085 millions d'euros**.

Le budget primitif 2016, qui vous est présenté pour vote est équilibré avec un besoin d'emprunt nécessaire au financement des investissements sur le budget principal de **30 695 823,58 €** et **806 695 €** sur les budgets annexes soit au total **31 502 518,58 €**.

Au final, l'équilibre du budget principal s'établit en mouvements réels à **441 683 858,11 €**. Compte tenu des mouvements d'ordre, le budget principal présenté s'élève au total à **535 064 395,49 €** en mouvements budgétaires.

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	157 052 844,96	91 822 607,58	65 230 237,38
	Dépenses	157 052 844,96	115 041 544,96	42 011 300,00
	Équilibre	0,00	-23 218 937,38	23 218 937,38
Fonctionnement	Recettes	378 011 550,53	349 861 250,53	28 150 300,00
	Dépenses	378 011 550,53	326 642 313,15	51 369 237,38
	Équilibre	0,00	23 218 937,38	-23 218 937,38
Total	Recettes	535 064 395,49	441 683 858,11	93 380 537,38
	Dépenses	535 064 395,49	441 683 858,11	93 380 537,38
	Équilibre	0,00	0,00	0,00

Pour les budgets annexes, cet équilibre s'établit en mouvements budgétaires à **1 778 383 €** pour le laboratoire, à **7 856 478 €** pour le CDEF, à **9 807 450 €** pour le Centre fonctionnel de la Route et à **3 512 445 €** pour les transports interurbains.

CONCLUSION

Compte tenu des choix retenus pour réaliser l'équilibre du budget 2016, je vous propose d'adopter le budget primitif 2016 sur la base des équilibres qui vous ont été présentés dans le présent rapport.

L'équilibre du budget principal s'établit en mouvements réels à **441 683 858,11 €**.

Pour les budgets annexes, cet équilibre s'établit à :

- Laboratoire départemental d'analyse :	1 719 513 €
- Centre départemental de l'enfance et de la famille :	7 577 147 €
- Centre fonctionnel de la route :	8 289 450 €
- Les transports interurbains :	3 512 445 €

Par ailleurs je vous propose le vote et la révision des autorisations de programme et d'engagement listées et présentées par politique sectorielle en annexe du cadre comptable.

Vous trouverez en annexe la présentation du budget primitif 2016 par politique sectorielle et par programme, ainsi que les crédits par centre de responsabilité.

Au total le budget présenté s'élève au total à **558 019 151,49 €** en mouvements budgétaires.

Le président,



Michel AUTISSIER